

# INSTANCE TERRITORIALE DE DIALOGUE

## Espace Alpin

5 février 2021

Briançon. Crédits : Région Sud, Jérôme CABANEL

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

SRADDET

# Les bonnes pratiques sous Teams

❑ Merci de **couper vos micros**

❑ Intervenir **par écrit** :



- Rédiger votre intervention par le **chat**
- Si possible, mettre l'acronyme de votre structure avant la question.
- Le modérateur synthétise les interventions/questions et les transmet à l'intervenant.

❑ Intervenir **à l'oral** :



- Utiliser la "**main levée**" pour intervenir
- Attendre que le modérateur ou l'intervenant **donne la parole**
- Couper le micro à la fin de l'intervention

**A noter : la conférence est enregistrée**

**Roger DIDIER**  
Conseiller Régional,  
Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire et au logement

## ❑ Etat des lieux :

- Démarches de planification en cours
- Données clés sur la démographie, le foncier et le logement

Renforcer un modèle de développement rural exemplaire

- Données de cadrage

## ❑ Echanges

## ❑ Présentation du PLUi Moyen-Verdon

## ❑ Présentation du PNR du Mont-Ventoux

## ❑ Echanges



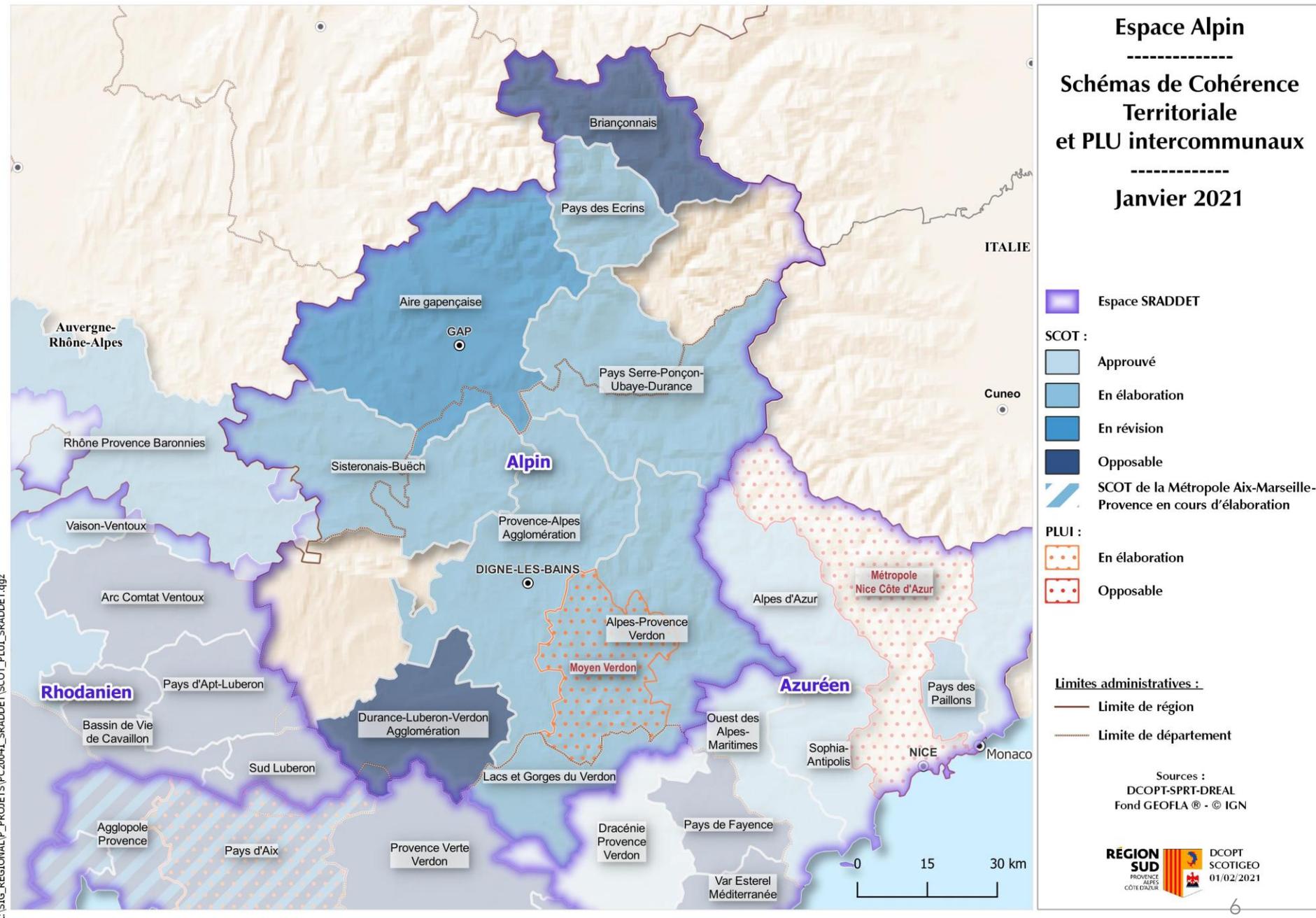
**Lionel TARDY**

Chargé de mission Planification régionale et territoriale

Délégation Connaissance Planification Transversalité

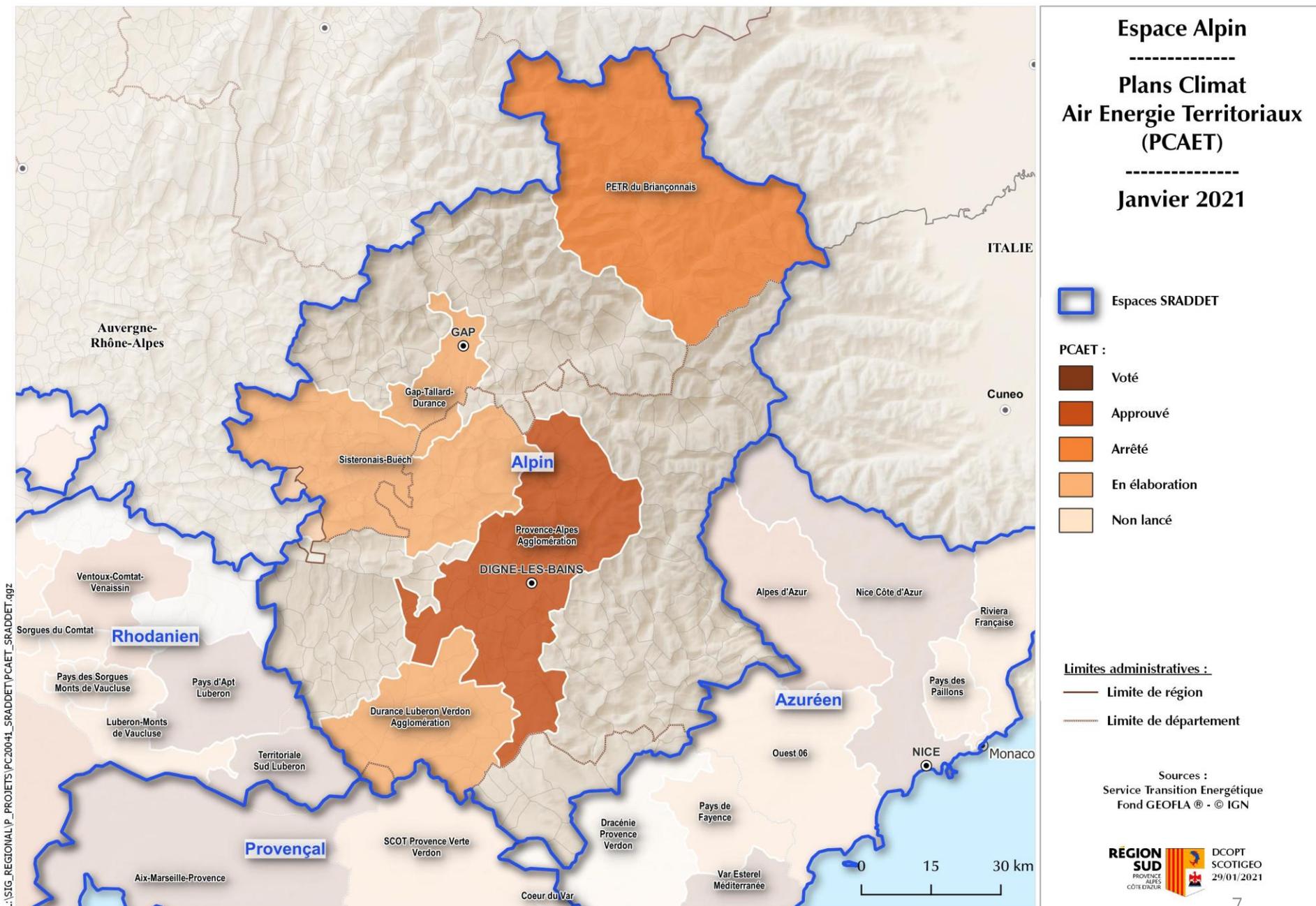
# Documents d'urbanisme

- SCoT  
2 SCoT opposables  
1 SCoT en révision  
5 en élaboration
- PLUI  
1 en élaboration



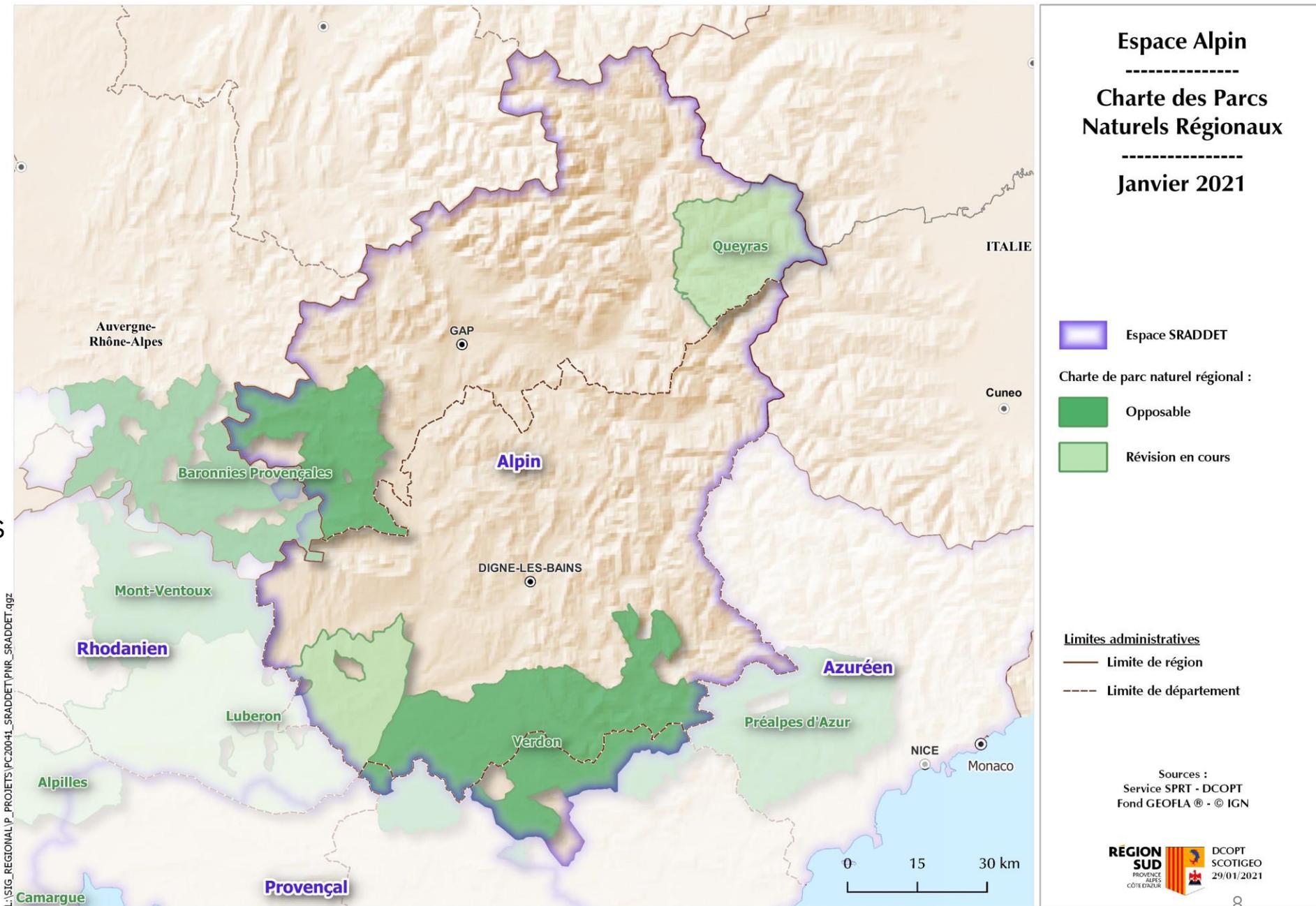
# Plans Climat Air Energie Territoriaux

- 1 PCAET approuvé opposable
- 3 PCAET en élaboration
- 1 PCAET arrêté



# Chartes Parcs Naturels Régionaux

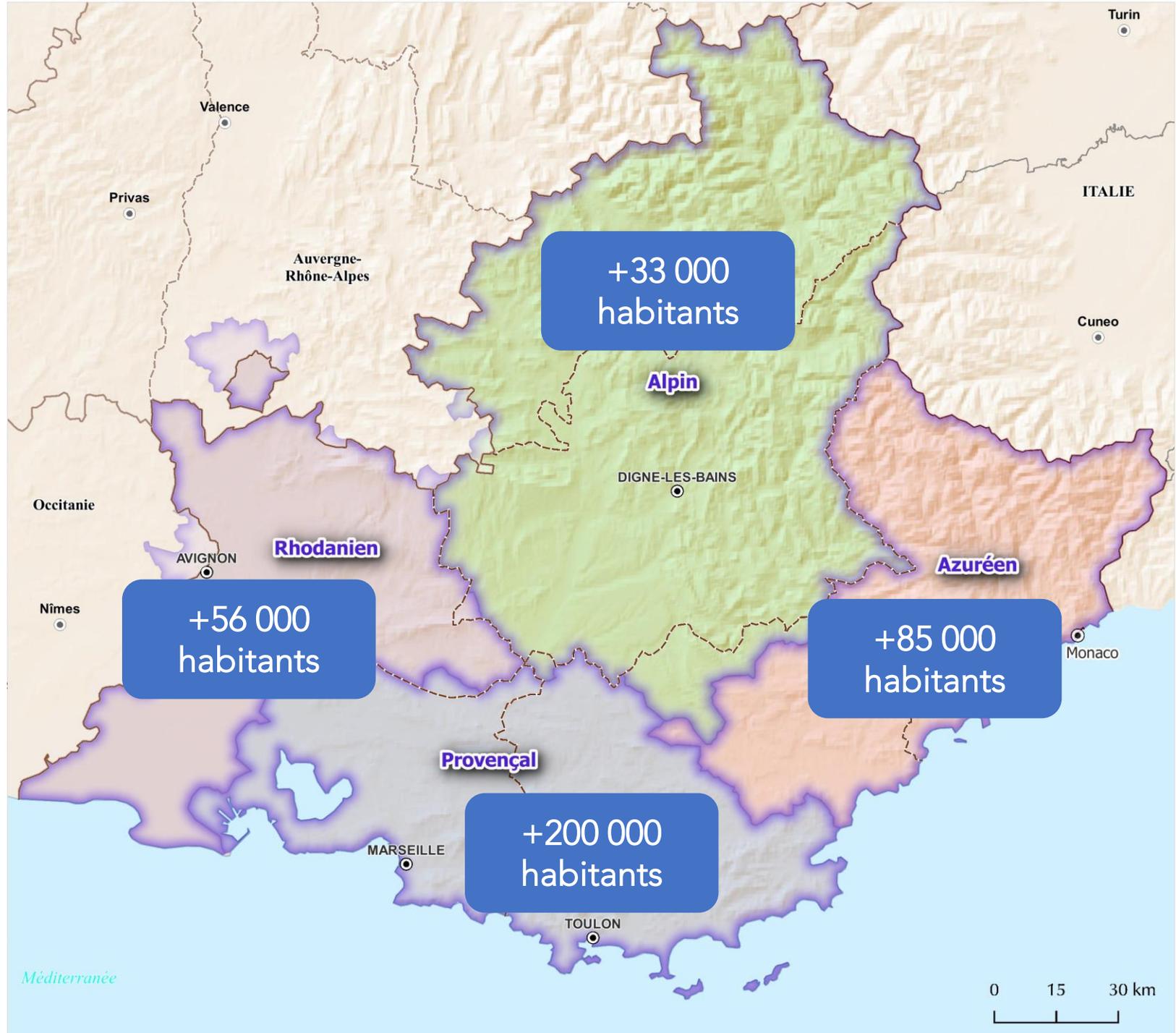
- 4 chartes de PNR opposables
- PNR Verdon, Luberon et Queyras en révision



L'enjeu démographique : ce que le SRADDET demande

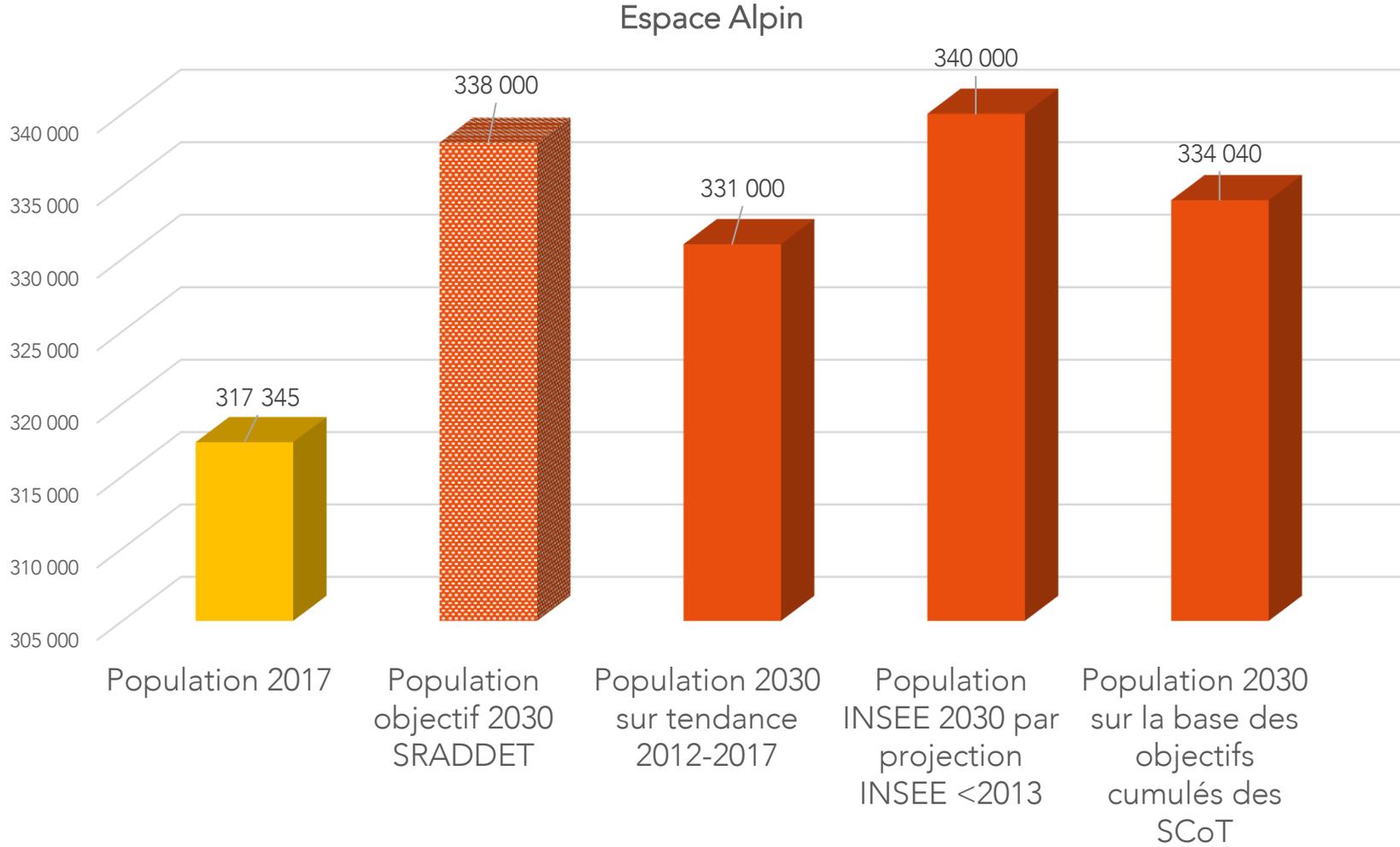
Un taux annuel moyen d'accroissement démographique régional de 0,4%

374 000 habitants supplémentaires en 2030 répartis selon des objectifs différenciés pour les 4 espaces, et tenant compte de la stratégie urbaine régionale

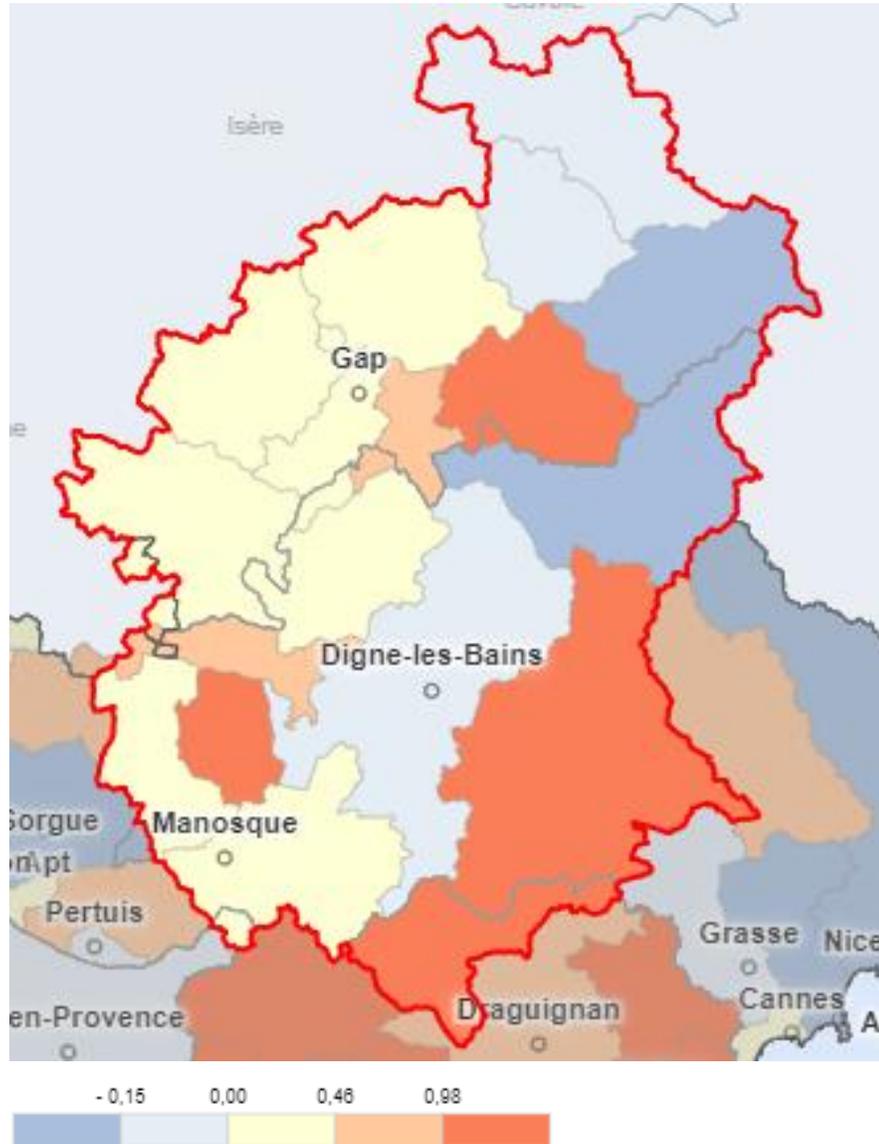


# La trajectoire démographique de l'espace alpin du SRADDET reste en-deçà des objectifs de croissance du SRADDET

Ambition démographique régionale

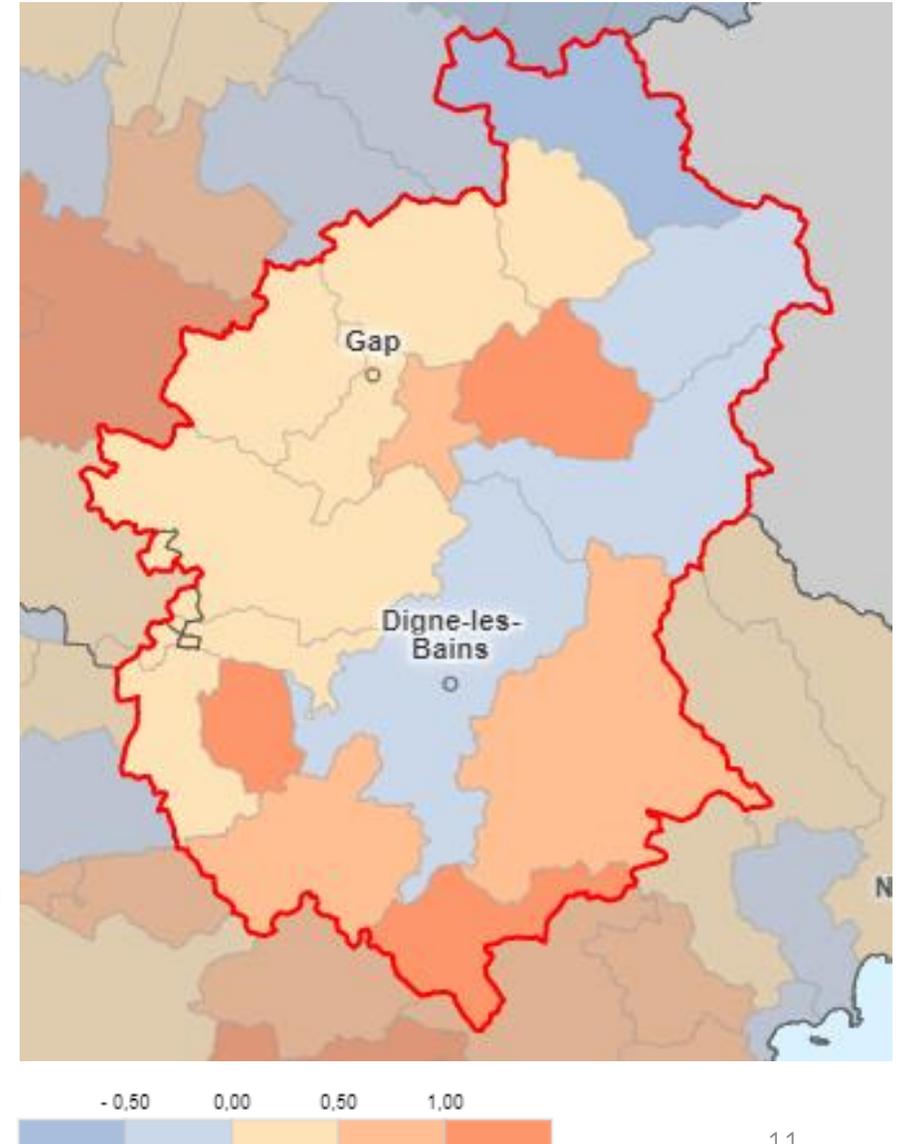


# Croissance annuelle moyenne de la population de l'espace Alpin (2012 – 2017) : + 0,32 %



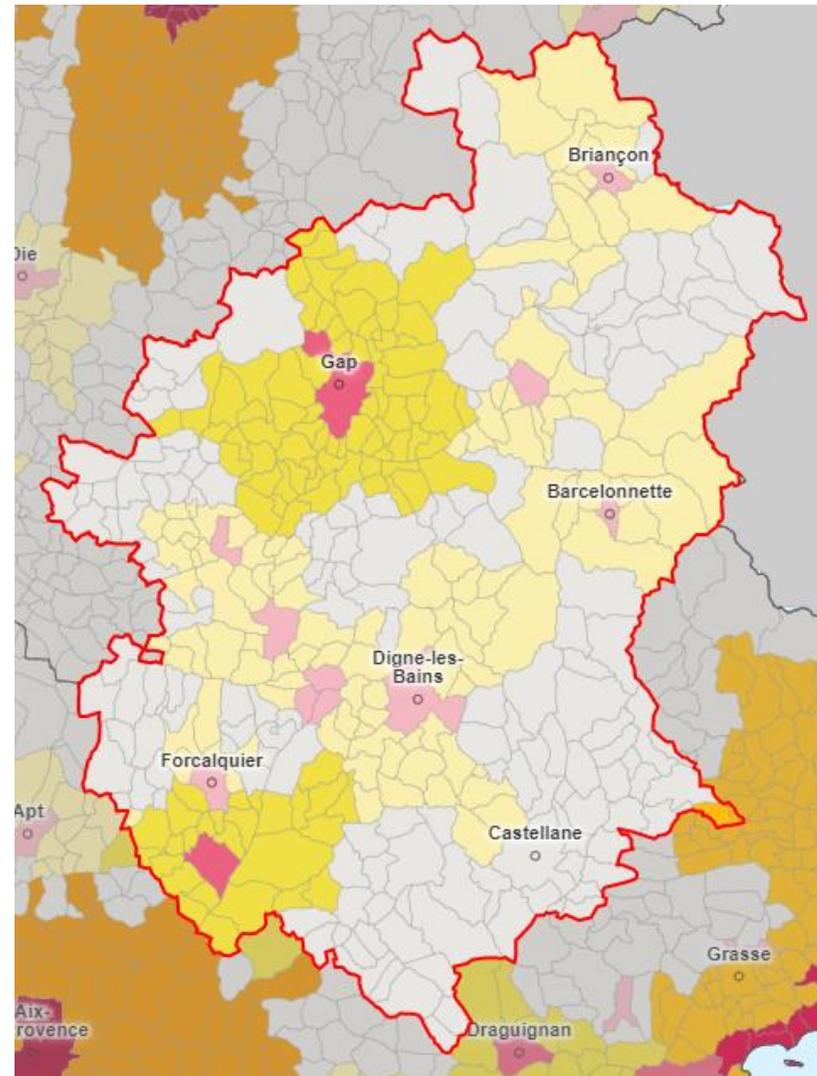
Taux de variation annuel moyen du au solde apparent des entrées sorties 2011-2016 par rapport à 2006-2011 (%)

Taux de variation annuel de la population (%) 2012 - 2017



## La trajectoire démographique régionale : une croissance démographique captée par le périurbain et les zones rurales

Taux de croissance annuel moyen de la population 2013-2018	Région SUD	Espace ALPIN
Centralités métropolitaines	+ 0,36 %	N/A
Centres urbains régionaux	+ 0,01 %	- 0,20 %
Centres locaux et de proximité	+ 0,39 %	+ 0,35 %
Non centralité située dans un espace influencé par un pôle urbain.	+ 0,79 %	+ 0,64 %
Non centralité située dans un espace rural ou naturel	+ 0,29 %	+ 0,40 %



48 « aires d'attraction des villes » en Provence-Alpes-Côte d'Azur  
INSEE, 21/10/2020



*La couronne est composée des communes dont plus de 15 % des actifs travaillent dans un pôle. Le pôle et sa couronne forment l'aire d'attraction de la ville.*

## Gestion économe de l'espace

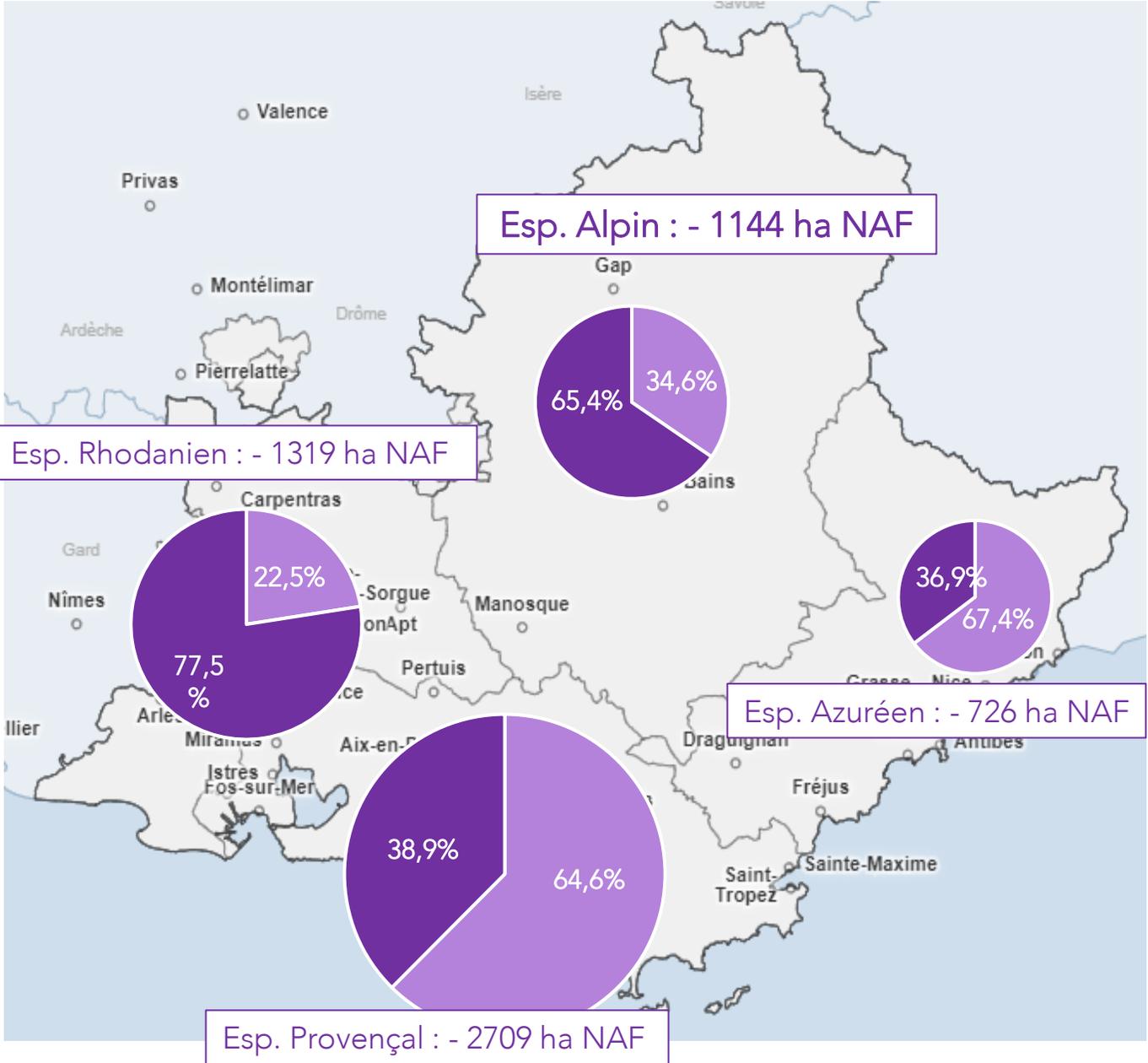
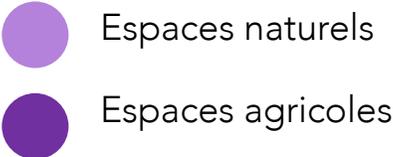
L'objectif de diminution de 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la période 2006-2014 vise 5 grands objectifs :

- Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs
- Contenir l'artificialisation
- Raccourcir les déplacements domicile-travail, vecteurs de congestion et de pollution
- Contenir l'imperméabilisation des sols
- Maintenir les continuités et services écologiques.

Consommation d'espaces NAF 2030	Région SUD
Rythme de consommation 2006-2014	750 ha / an
Objectif 2020-2030	375 ha / an

## Un espace alpin plutôt consommateur d'espaces agricoles

- 1 144 ha de consommation brute d'espaces NAF entre 2006 et 2014
- Consommation d'espaces naturels élevée dans l'espace provençal (65 %) et azuréen (67 %).
- Consommation d'espaces agricoles majoritaire dans l'espace alpin (65 %) et rhodanien (78 %) ; alors que les espaces agricoles sont plus rares dans l'espace alpin.

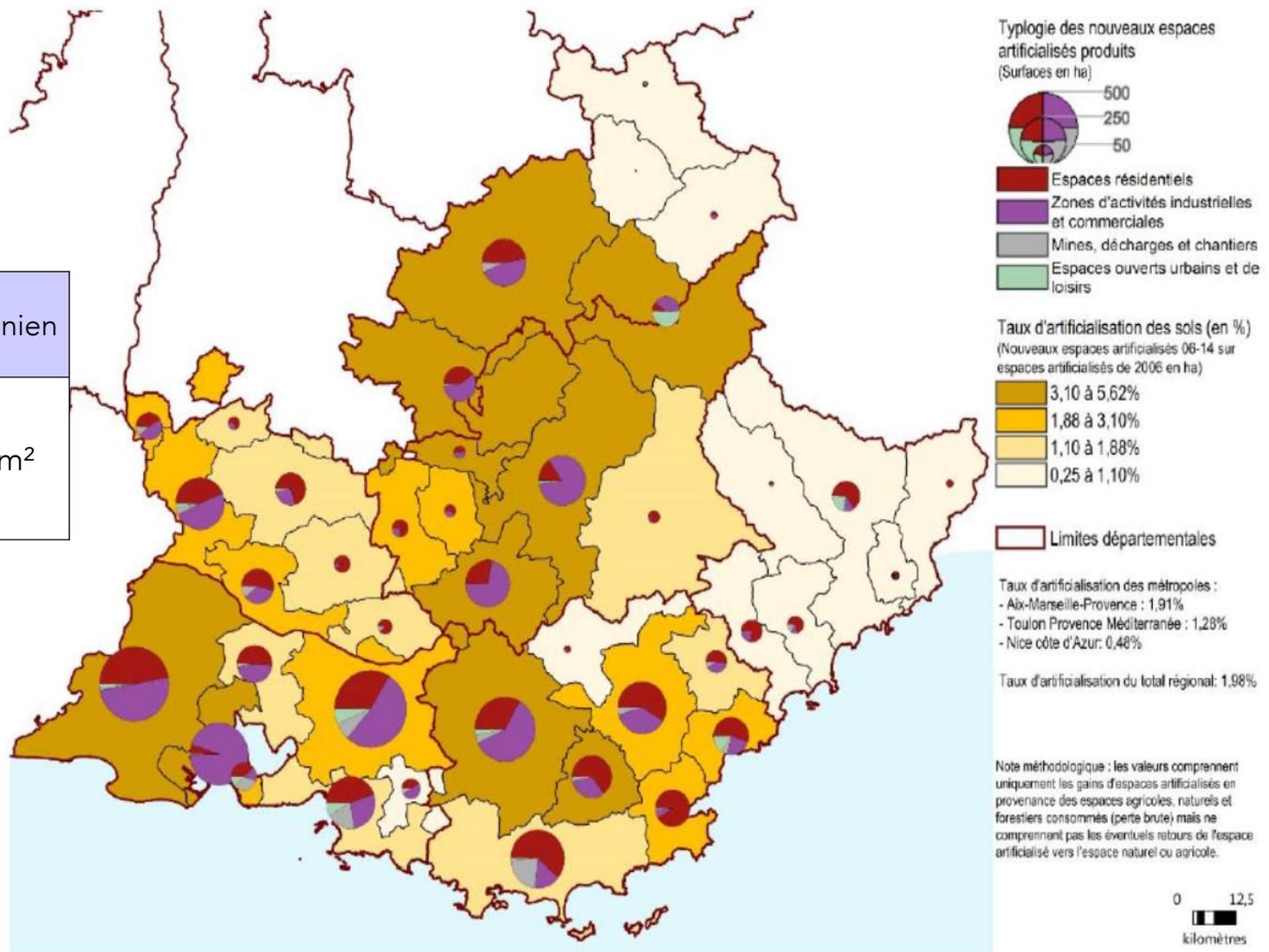


## En dynamique : l'espace alpin en première ligne

Taux d'artificialisation des sols =  
 Consommation d'espace sur une période /  
 Superficie des espaces déjà artificialisés

2006-2014	Région SUD	Alpin	Azuréen	Provençal	Rhodanien
Consommation foncière par nouvel habitant	351 m <sup>2</sup>	628 m <sup>2</sup>	265 m <sup>2</sup>	292 m <sup>2</sup>	440 m <sup>2</sup>

- Taux d'artificialisation brut des sols 2006-2014 : 2 % en région.
  - 3,2 % dans l'espace alpin
  - 2,3 % dans l'espace rhodanien
  - 2 % dans l'espace provençal
  - 1 % dans l'espace azuréen



## Logement

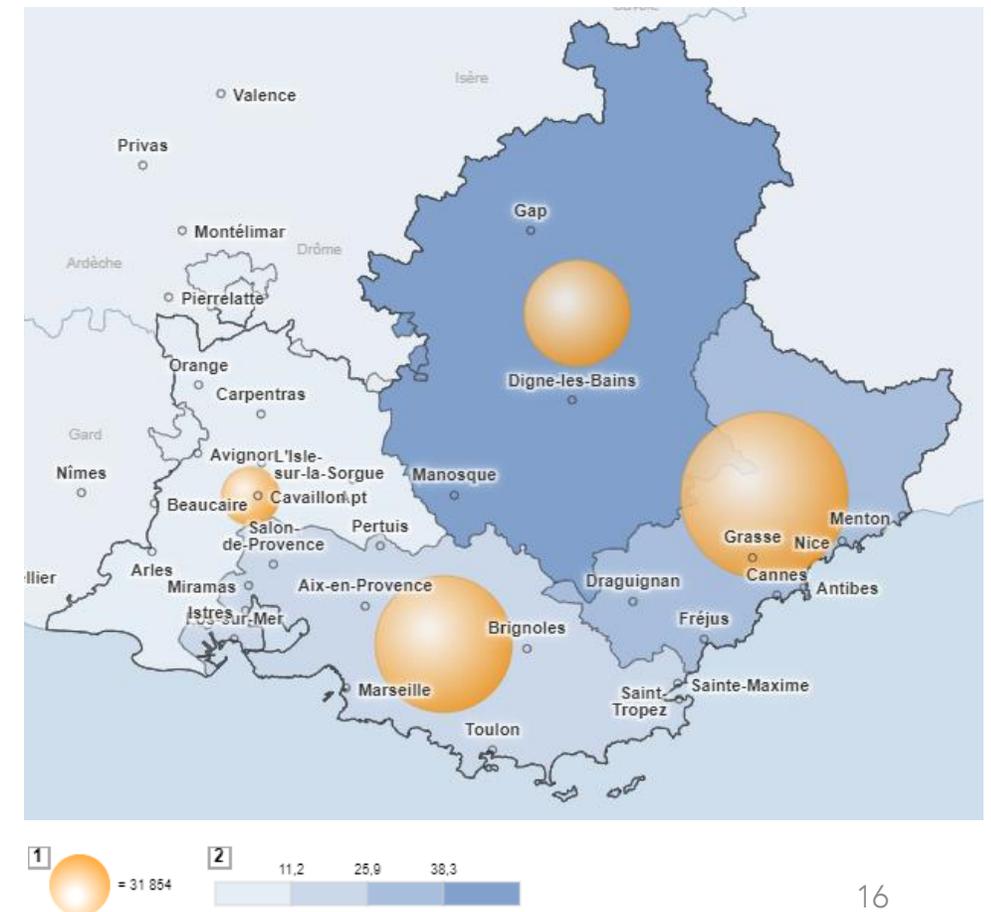
Le SRADDET fixe un objectif régional de production de 30 000 logements par an (rénové ou neuf), dont une moitié de logements abordables à la location et en accession, dans le but de :

- Permettre au ménage de réaliser le parcours résidentiel de leurs souhaits
- Répondre aux problématiques du mal-logement
- Dynamiser l'attractivité démographique

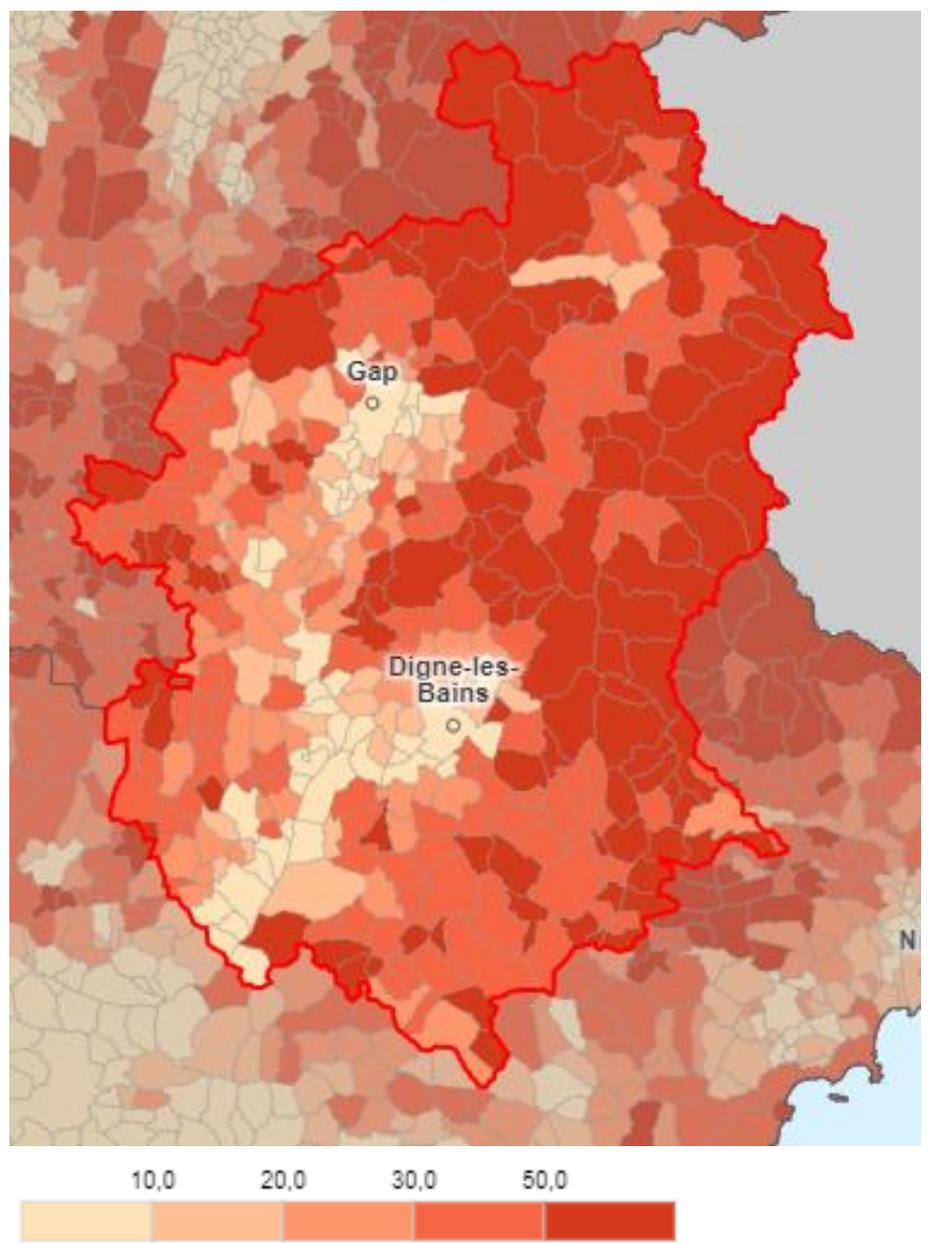
Logements	Région SUD	Espace ALPIN
Nombre total de logements (2016)	3 038 973	270 580
Objectif annuel de production	30 000	3 000

Structure des logements (2017)	Région SUD	Espace ALPIN
Résidences principales	74,6 %	54,4 %
Résidences secondaires	17,8 %	38,3 %
Logements vacants	7,6 %	7,3 %

Nombre (1) et part (2) des résidences secondaires et logements occasionnels par espaces du SRADDET, 2016

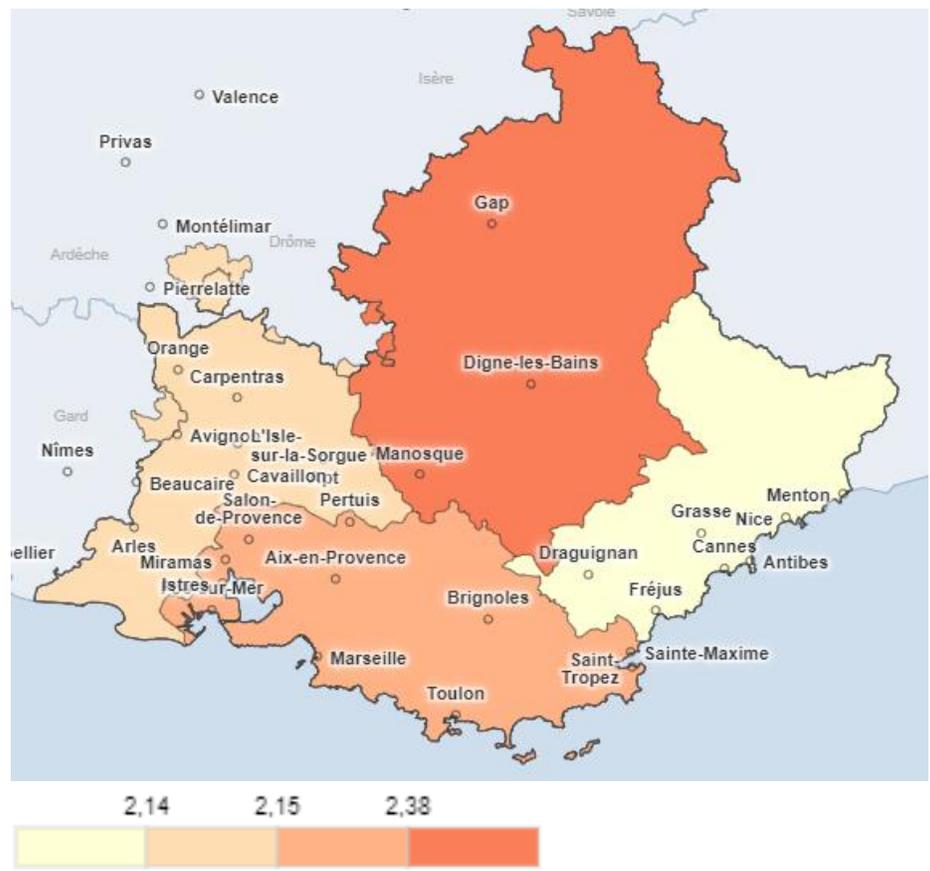


Part des résidences secondaires (%) 2017



## Quelle évolution du parc de logements ?

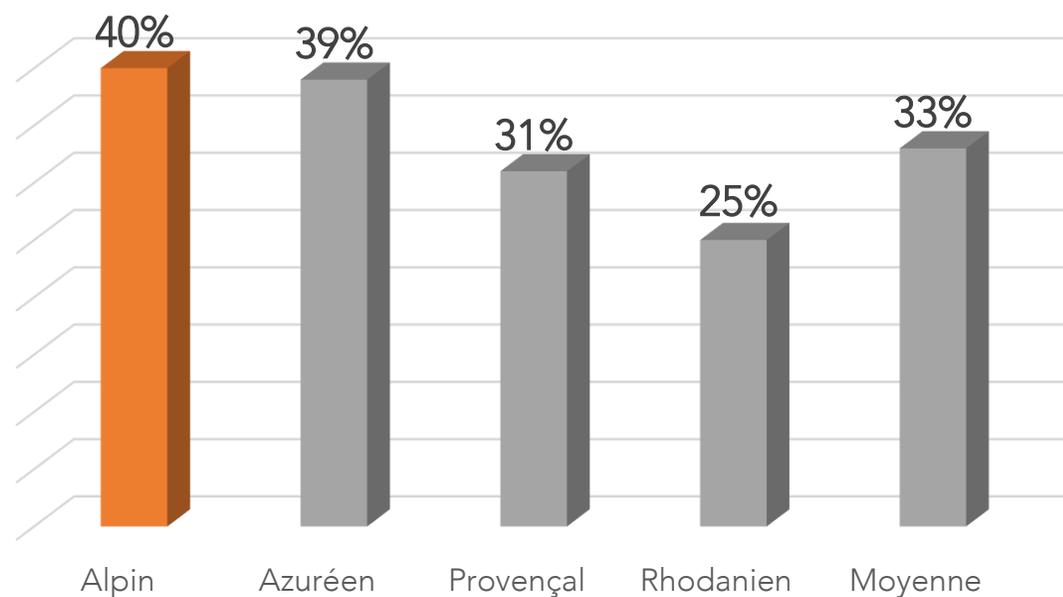
Espace ALPIN	Nombre logements 2016	Augmentation entre 2011 et 2016	Augmentation régionale
Résidences principales	141 171	4,2%	4,1%
Résidences secondaires	103 585	4,8%	8,1%
Logements vacants	19 824	12,5%	9,5%



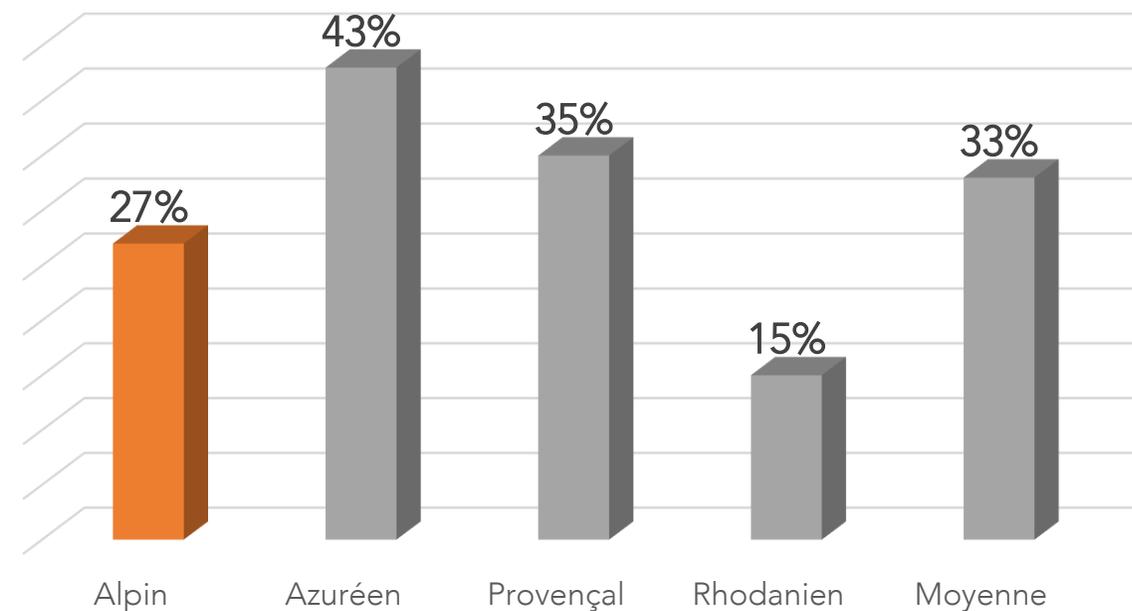
Taux de variation annuel moyen des logements vacants, 2011-2016

## Une dynamique de construction de logements en centres villes : l'attractivité commerciale des centres-villes questionnée

Part de la construction neuve de logements  
commencés située en centre-ville selon les espaces  
SRADDET (2016-2018)



Part de la surface commerciale commencée située en  
centre-ville selon les espaces SRADDET (2016-2018)



❑ Etat des lieux :

- Démarches de planification en cours
- Données clés sur la démographie, le foncier et le logement

Renforcer un modèle de développement rural exemplaire

- Données de cadrage

❑ Echanges

❑ Présentation du PLUi Moyen-Verdon

❑ Présentation du PNR du Mont-Ventoux

❑ Echanges

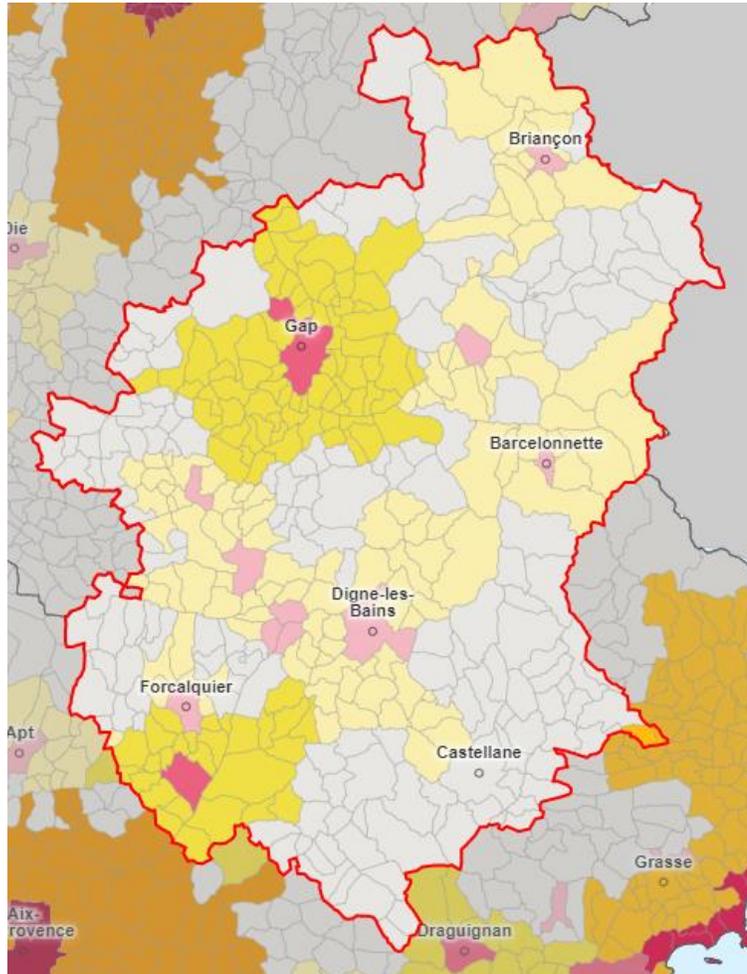


**Benoit FANJEAU**

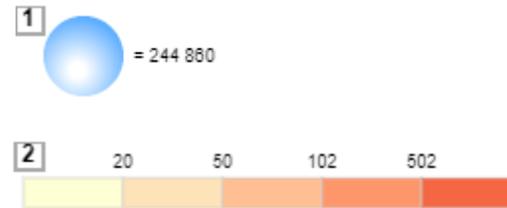
Chargé de mission Planification régionale et territoriale  
Délégation Connaissance Planification Transversalité

# OBJECTIF 54

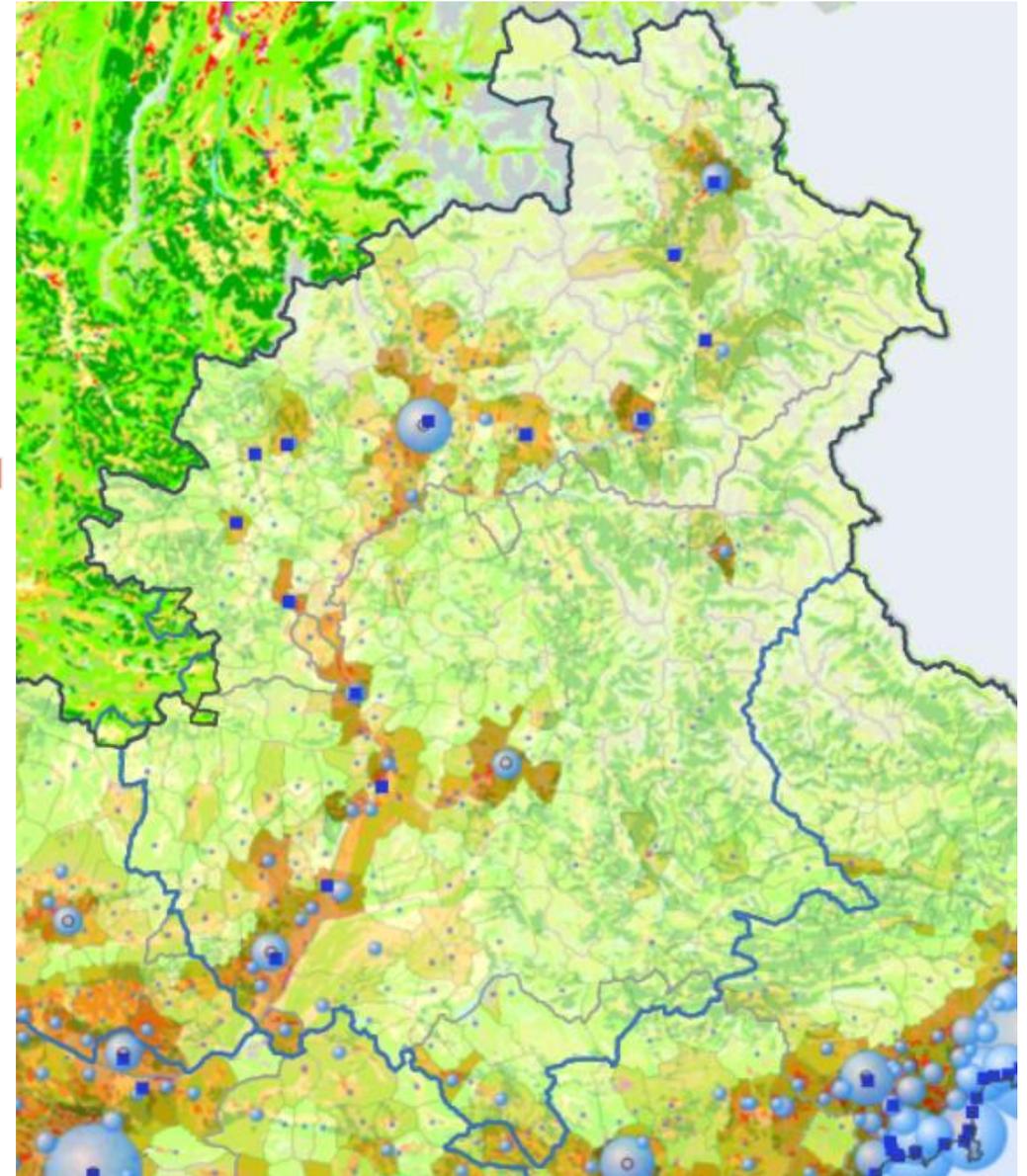
# RENFORCER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL EXEMPLAIRE A L'ECHELLE NATIONALE



1. Sphère de population, 2016
2. Densité moyenne de population (hab/km<sup>2</sup>), 2016  
Gares TER



Aires d'attraction  
des villes, INSEE



## OBJECTIF 54

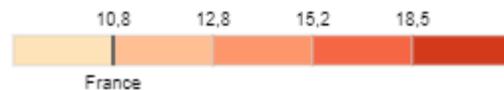
# RENFORCER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL EXEMPLAIRE A L'ECHELLE NATIONALE



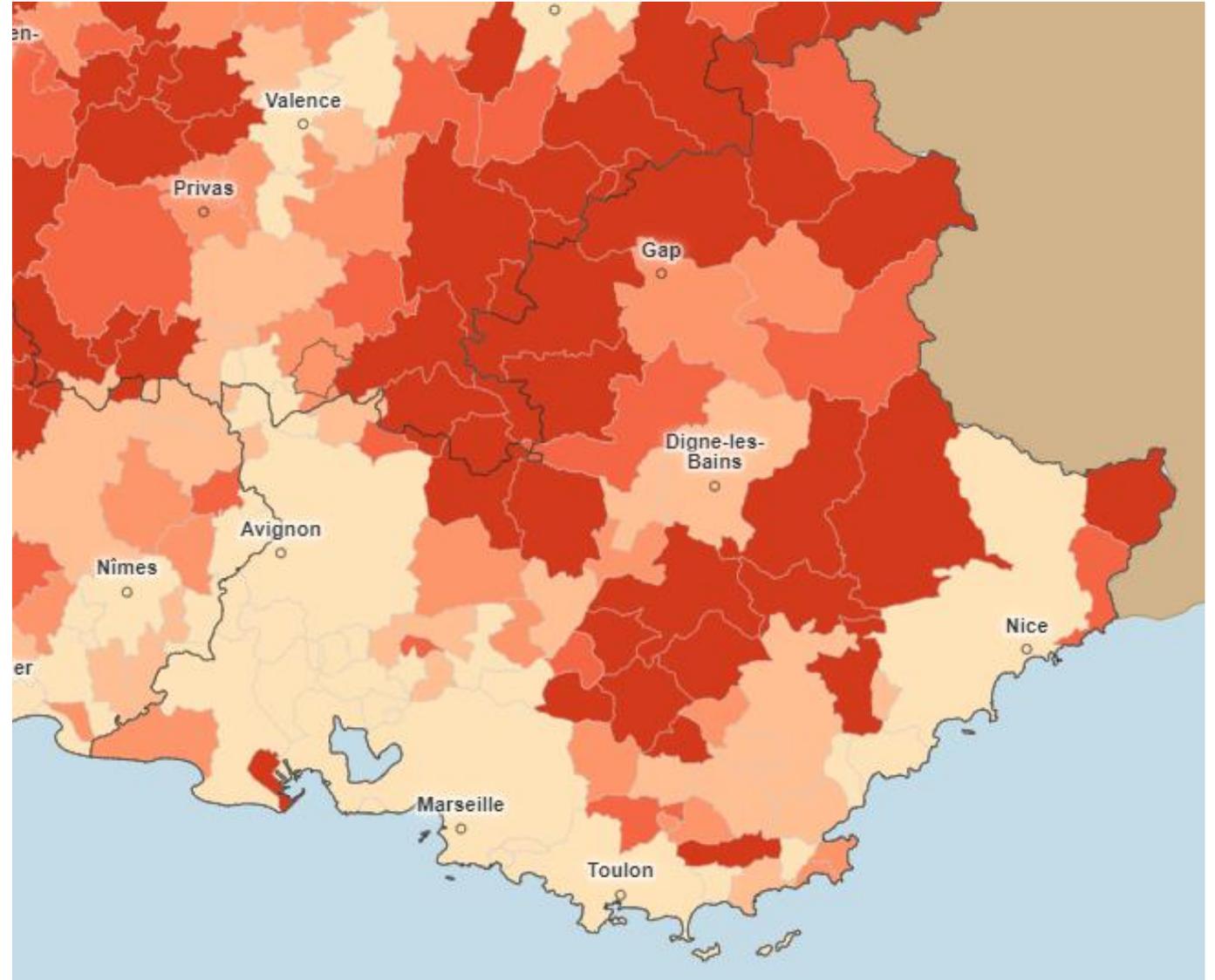
### L'accessibilité aux services publics, préalable indispensable

- Aspect essentiel au maintien des populations
- Etablir des liens entre polarités urbaines et territoires ruraux

Temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du trajet domicile travail (minutes)



Source : INSEE (BPE 2014), ANCT 2020



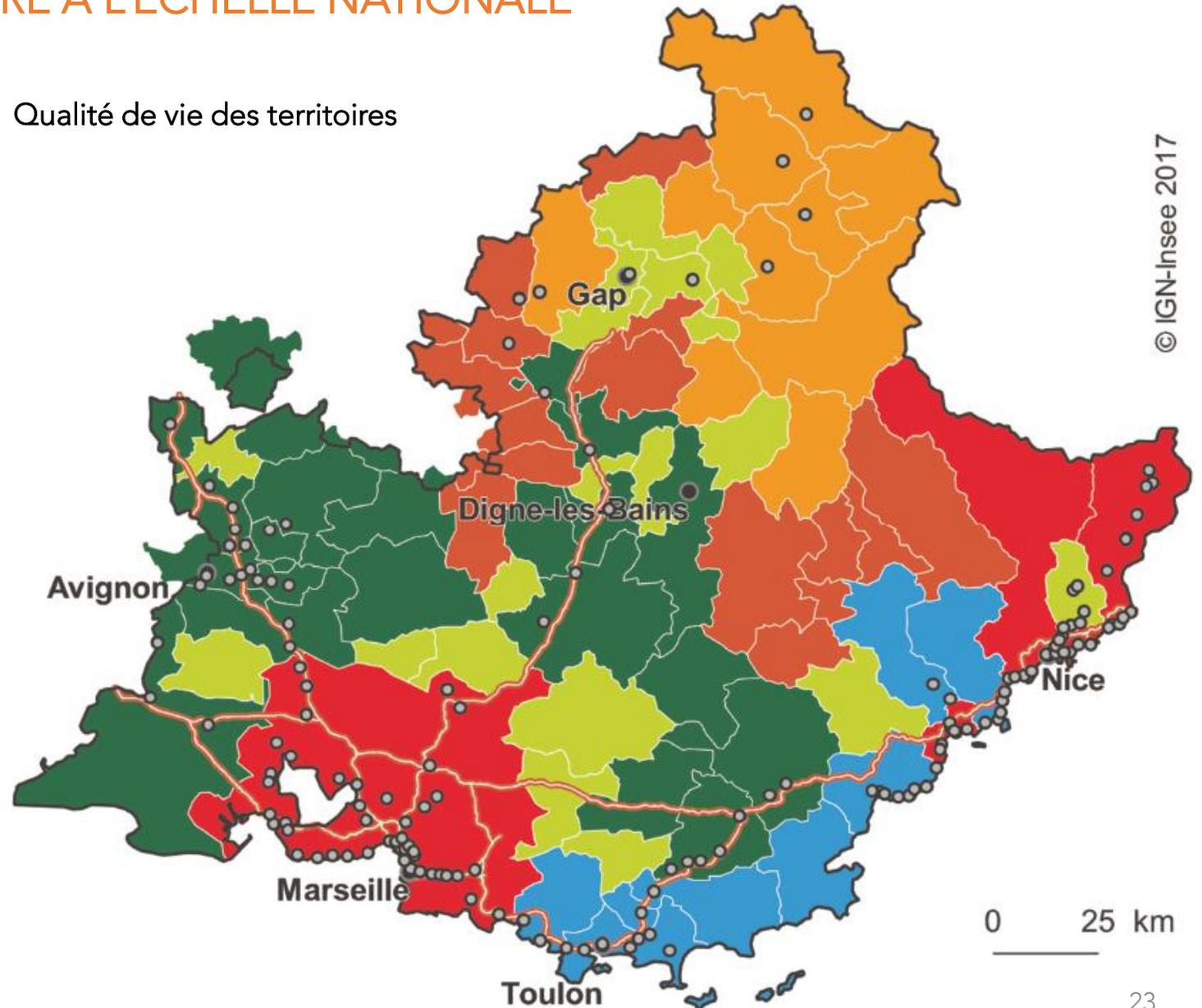
## OBJECTIF 54

# RENFORCER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL EXEMPLAIRE A L'ECHELLE NATIONALE



-  Territoires « métropolitains » avec des indicateurs de qualité de vie contrastés
-  Territoires du littoral varois et azuréen au coût de l'immobilier élevé
-  Territoires de l'arrière-pays attractifs à caractère périurbain
-  Territoires de l'arrière-pays où l'accès à l'emploi est difficile
-  Territoires de montagne à forte activité touristique
-  Territoires de montagne enclavés dont la population est exposée aux fragilités sociales
-  Axes autoroutiers
-  Gares ferroviaires

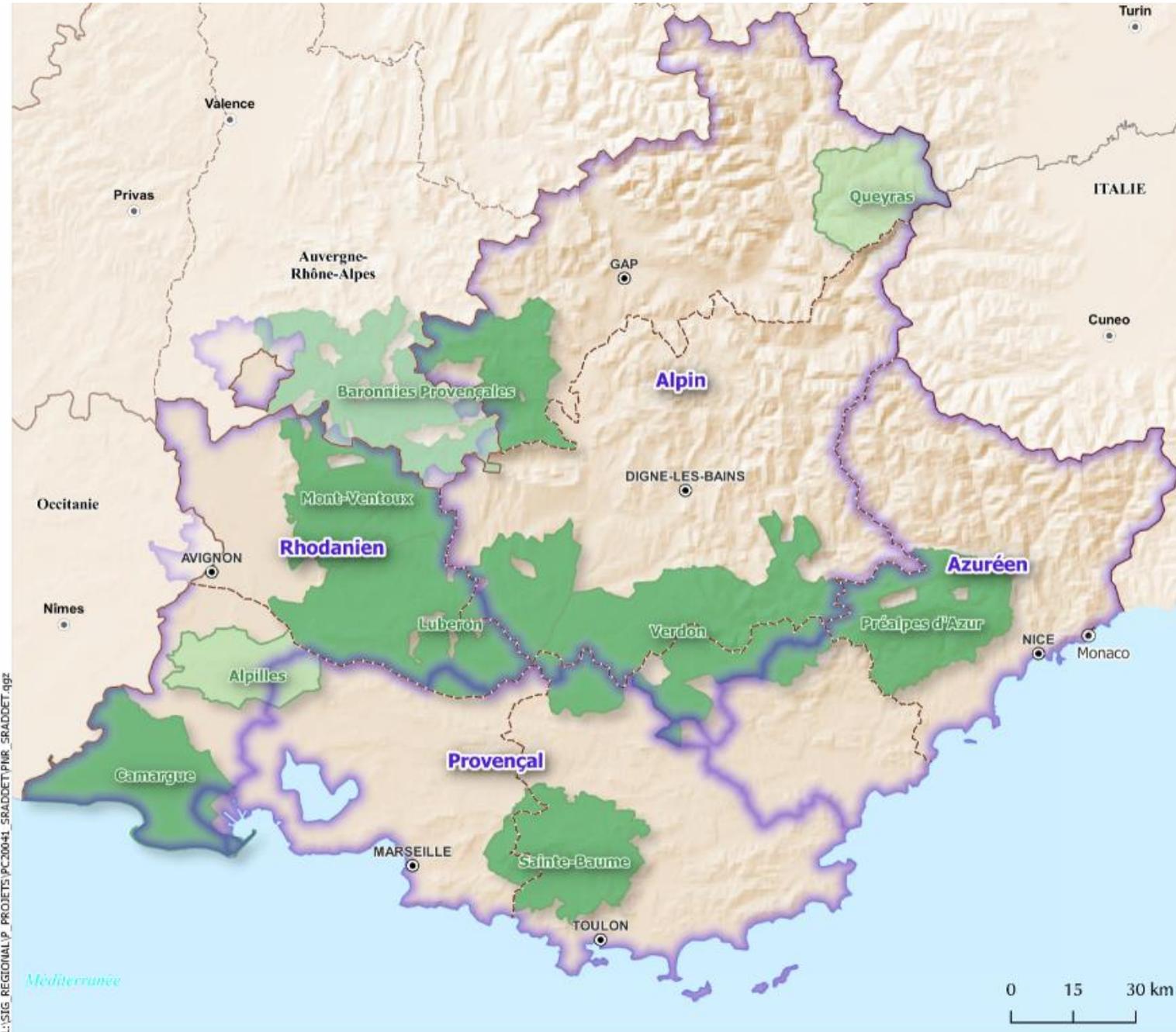
Qualité de vie des territoires



# OBJECTIF 54



RENFORCER UN  
MODELE DE  
DEVELOPPEMENT  
RURAL REGIONAL  
EXEMPLAIRE A  
L'ECHELLE  
NATIONALE



## Charte des Parcs Naturels Régionaux

-----  
Novembre 2020

 Espace SRADDET

Charte de Parc naturel régional :

 Opposable

 Révision en cours

Limites administratives

— Limite de région

- - - Limite de département

Sources :  
Service SPRT - DCOPT  
Fond GEOFLA ® - © IGN



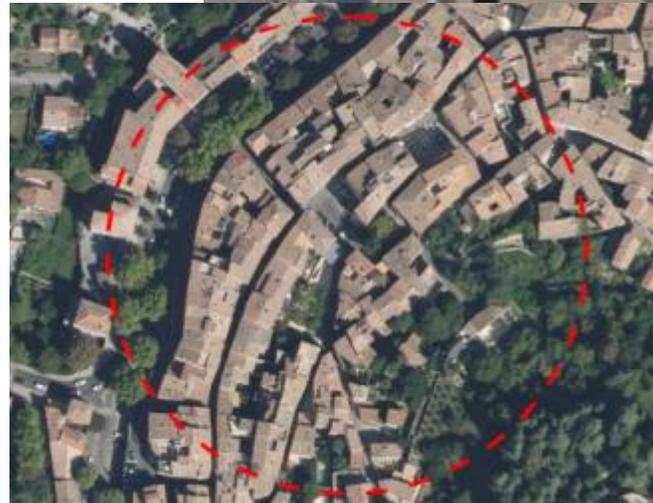
L:\SIG REGIONAL\PROJETS\PC20041\_SRADDET\PMR\_SRADDET.aprx

## OBJECTIF 54

# RENFORCER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL EXEMPLAIRE A L'ECHELLE NATIONALE



## Ecoquartier historique de Forcalquier

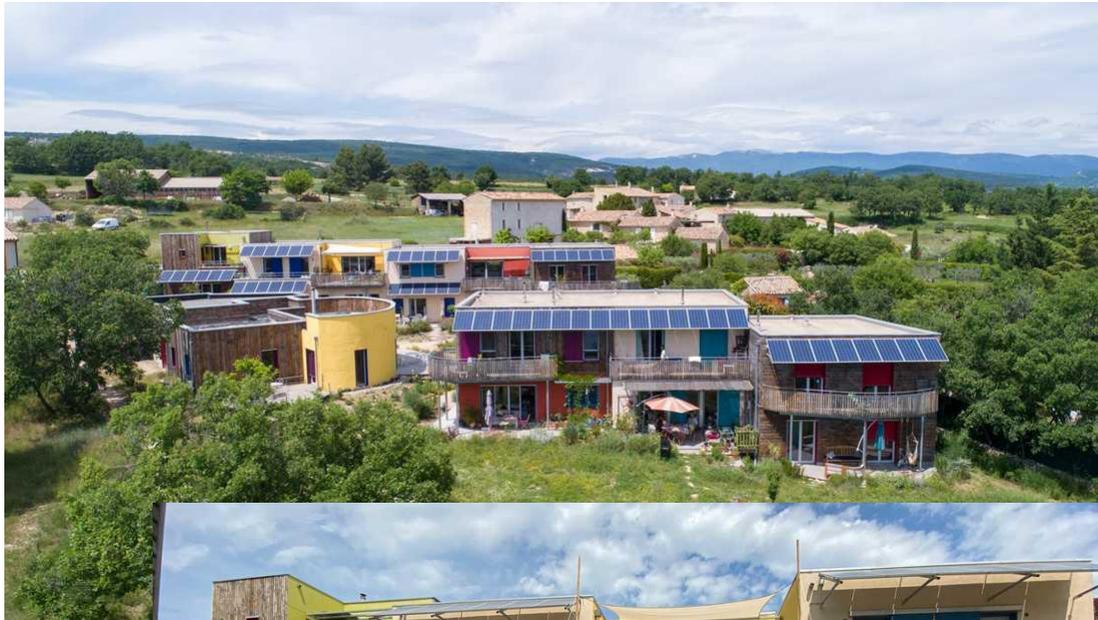


# OBJECTIF 54

# RENFORCER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL EXEMPLAIRE A L'ECHELLE NATIONALE



## Habitat participatif à Forcalquier



Plans RDC du projet



# OBJECTIF 54

# RENFORCER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL EXEMPLAIRE A L'ECHELLE NATIONALE



## Ecoquartier de Volonne



## OBJECTIF 54

# RENFORCER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL EXEMPLAIRE A L'ECHELLE NATIONALE



## Ecoquartier de Reillanne



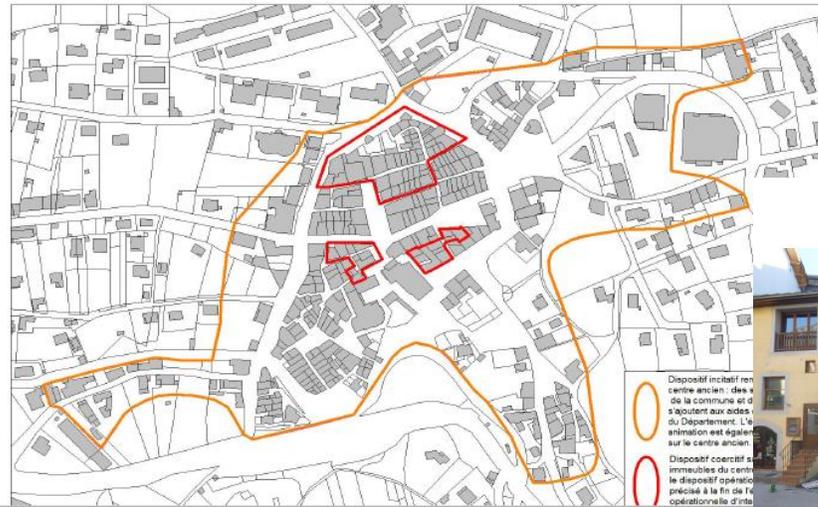
# OBJECTIF 54

## RENFORCER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL EXEMPLAIRE A L'ECHELLE NATIONALE



### Revitalisation du centre bourg de Guillestre

1 OPAH et 3 PERIMETRES:  
Objectif : 96 logements réhabilités  
dont 60 dans le centre ancien



Exemple de réalisation:



# Temps d'échange



❑ Etat des lieux :

- Démarches de planification en cours
- Données clés sur la démographie, le foncier et le logement

Renforcer un modèle de développement rural exemplaire

- Données de cadrage

❑ Echanges

❑ Présentation du PLUi Moyen-Verdon

❑ Présentation du PNR du Mont-Ventoux

❑ Echanges



## Communauté de communes Alpes Provence Verdon

- M. **Jean-Louis CHABAUD**

Vice-Président délégué au SCoT et aux mutualisations, Maire de Barrême

- Mme **Michèle BIZOT GASTALDI**

Vice-présidente déléguée à l'urbanisme, maire de la Palud sur Verdon

- Mme **Emeline LACOTE**

Directrice du pôle urbanisme

# PLU intercommunal du Moyen-Verdon

# Territoire de la CCAPV et périmètre du PLUi en cours

## Situation de la CCAPV dans un contexte régional

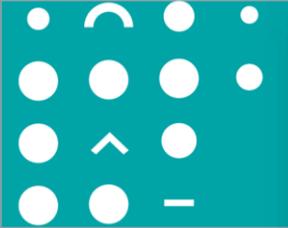


- \* 41 communes (aucune de plus de 2 000 habitants)
- \* Superficie :  $\frac{1}{4}$  du Département du 04
- \* Population : 7 hab au km<sup>2</sup>
- \* Territoire hyper-rural, forte saisonnalité et patrimoine naturel prégnant

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**ALPES  
PROVENCE  
VERDON**  
*Sources de lumière*

0 25 50 km

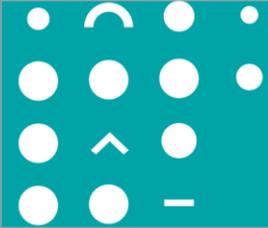
Réalisation : CCAPV – 09/2019  
Source : IGN©2018, CCAPV  
Projection : RGF93 / Lambert-93



# Documents d'urbanisme opposables et en cours d'élaboration au 1er janvier 2021



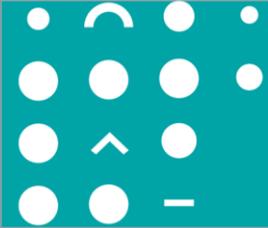
- \* Compétence élaboration des documents d'urbanisme
- \* Pas de SCoT approuvé
- \* Loi Montagne et loi Littoral
- \* 12 communes dans le PNRV
- \* PLUi lancé sur 19 communes fin 2015
- \* PADD débattu en novembre 2019



# Les tendances d'évolution du territoire du PLUi : consommation foncière

- ★ **Evolution de la tâche urbaine sur 50 ans** : progression de près de 400 % qui a touché toutes les communes
- ★ **Modification de la morphologie des villages et des paysages** : au détriment des ENAF, surtout en proximité de villages (anciennes pâtures et landes et secteurs de maraîchage)
- ★ Accueil de **nouvelles constructions dans les hameaux et de nouvelles continuités urbaines** (phénomène de conurbation à l'échelle rurale)
- ★ Evolution corrélée à la croissance continue depuis les années 60 de la proportion **des résidences secondaires** : près d'une habitation sur deux aujourd'hui
- ★ Entre 1999 et 2014, à l'aube de l'élaboration du PLUi, **70 hectares ont été consommés par l'urbanisation sur l'ensemble des 19 communes, soit environ 4,7 hectares par an.**





# Les tendances d'évolution du territoire du PLUi : logements et accueil de population

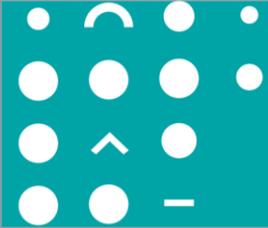
✳ Entre 2008 et 2013, **308 logements** ont été mis en chantier sur le Moyen Verdon avec **une augmentation de la population de 77 habitants** → pas de corrélation directe entre construction de logements et augmentation de la population.

- ✳ L'écart constaté notamment est lié à 4 phénomènes impactant en partie le parc de nouveaux logements :
- le renouvellement du parc de logements : 90 logements qui ont été « consommés » par le renouvellement entre 2008 et 2013.
  - la variation de la vacance : taux de 8,5 % en 2013. 56 logements supplémentaires qui sont ainsi passés de résidences à vacance entre 2008 et 2013.
  - les résidences secondaires : 44 % (contre 9 % à l'échelle nationale) du parc total. Une hausse de 107 logements de ce type entre 2008 et 2013
  - le desserrement des ménages : passé de 2,19 en 1999 à 2,03 en 2013. Un besoin de 25 logements supplémentaires pour absorber ce desserrement.

Diagnostic met notamment en exergue :

- Un accroissement naturel porté uniquement par le **solde migratoire**
- Un **vieillissement** de la population
- La prégnance **des ménages d'une seule personne** avec peu d'enfants
- Des amplitudes d'accueil de population inhérente à la **saisonnalité**

→ **SCENARIO DE PRODUCTION DE LOGEMENTS ET D'ACCUEIL DE POPULATION DEFINI AU REGARD DE CES TENDANCES ET AU REGARD DES OBJECTIFS DE MODERATION DE CONSO D'ESPACE**



# Le projet démographique et foncier du PLUi analysé par le prisme du SRADDET

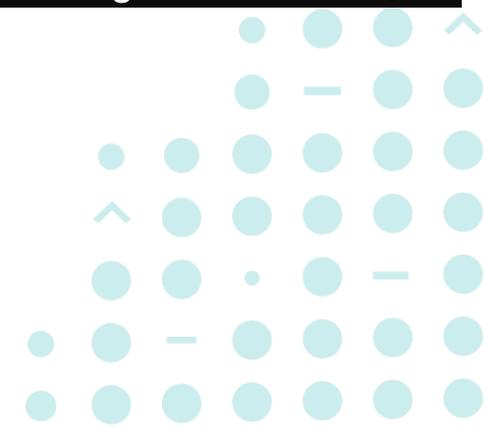
## Territoire PLUi

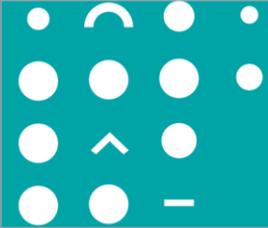
Espaces ruraux et naturels du SRADDET : soutenir les fonctions d'équilibre des centralités locales et de proximité (objectif 29)

Castellane et Saint-André les Alpes

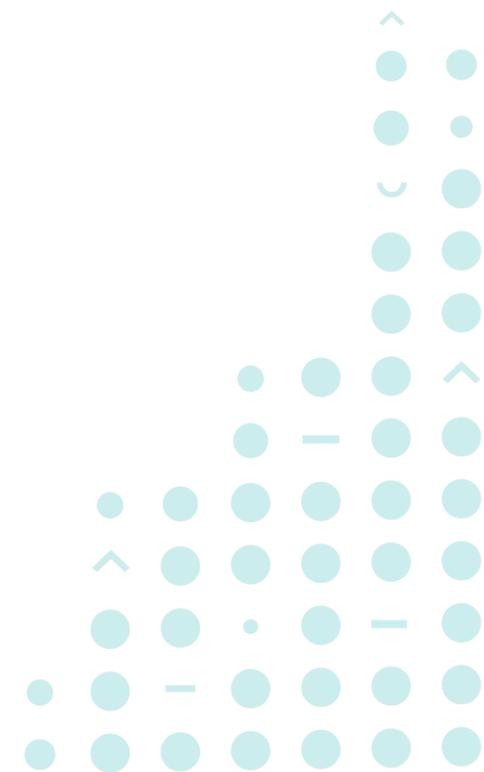
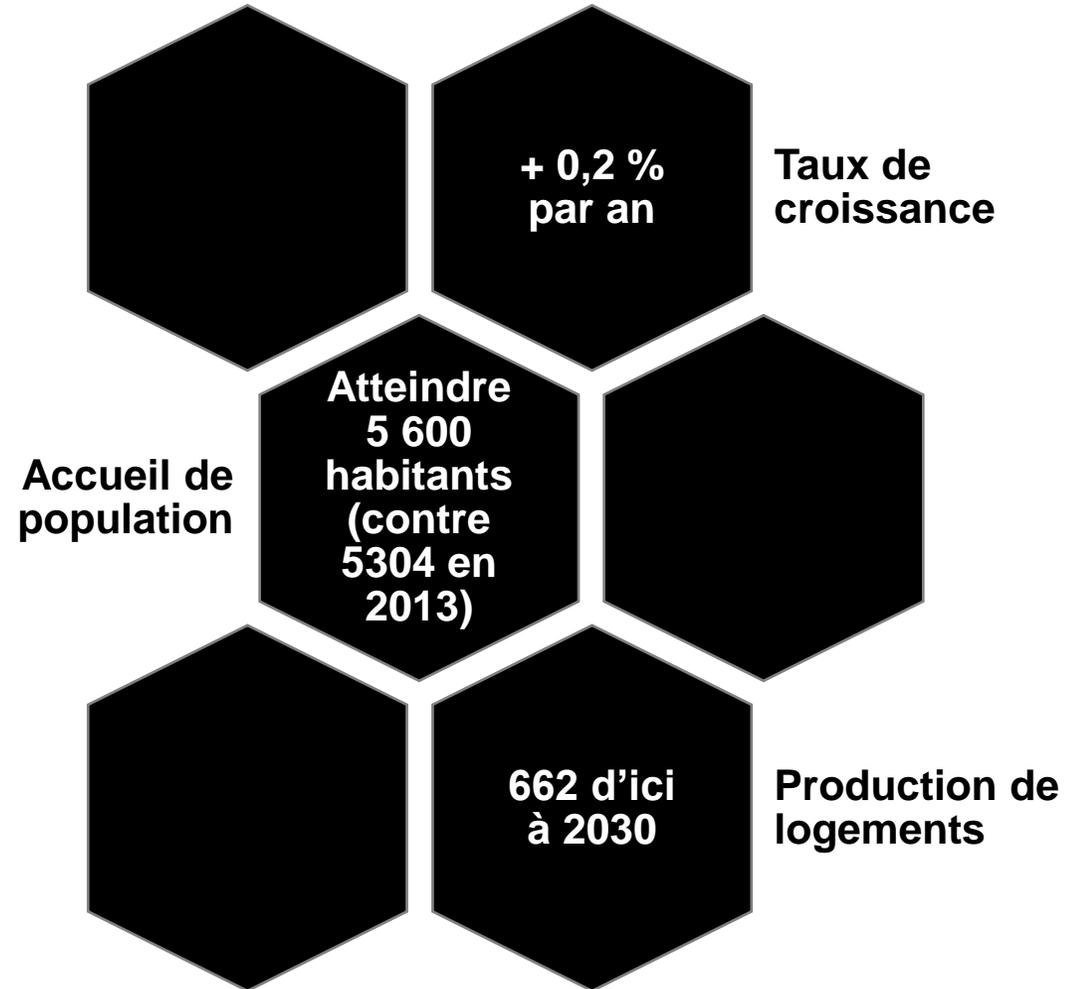
Espace alpin : + 33 000 habitants (soit 338 000) en 2030 (objectif 52)

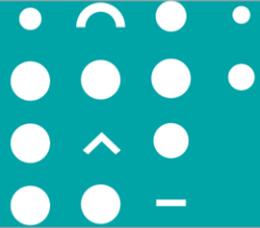
Contribuer à l'atteinte de ces objectifs au sein de l'espace et en cohérence avec les évolutions tangibles du territoire





# Le projet démographique et foncier du PLUi analysé par le prisme du SRADDET

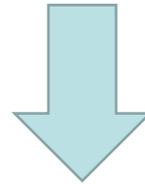




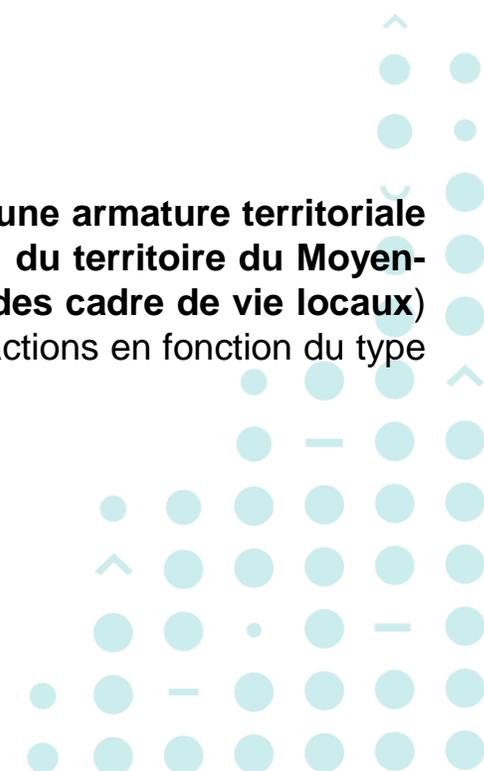
# Le projet démographique et foncier du PLUi analysé par le prisme du SRADDET

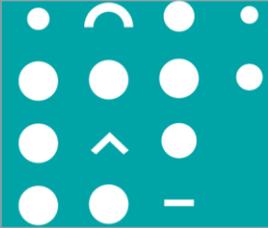
\* **LIGNE DIRECTRICE 2 « MAÎTRISER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE, 3.3 RENFORCER LES CENTRALITÉS ET LEUR MISE EN RÉSEAU »**

> **SRADDET** : Règle N°LD2-Obj27 : Décliner la stratégie urbaine régionale dans les documents d'urbanisme et formaliser à ce titre des objectifs différenciés par niveau de centralité et par types d'espace. En lien avec l'**objectif 34** « Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels à l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité »'



> **PLUi** : un développement **par typologie de communes, avec la définition d'une armature territoriale** dans l'axe transversal du PADD (**s'appuyer sur les équilibres géographiques du territoire du Moyen-Verdon pour assurer un développement durable du territoire, respectueux des cadre de vie locaux**)  
→ une vision globale avec une meilleure ventilation des objectifs chiffrés et des actions en fonction du type de communes





# Le projet démographique et foncier du PLUi analysé par le prisme du SRADDET

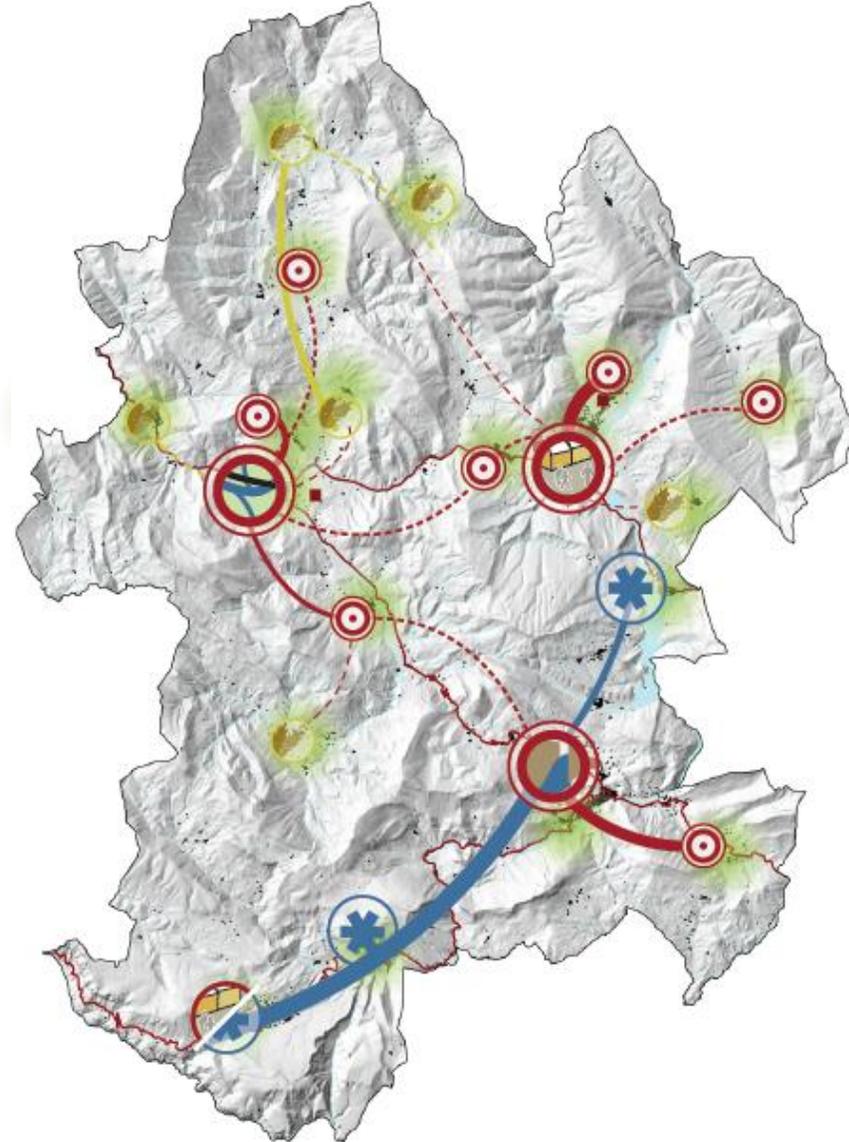
## \* L'ARMATURE TERRITORIALE DU MOYEN VERDON :

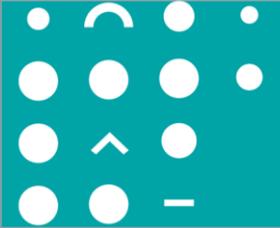
- (1) **Barrême, Castellane et Saint-André-les-Alpes** ont été définies comme des **communes « pôles »** qui servent de point d'ancrage pour de nombreuses activités, ce sont des points d'équilibre pour le territoire. **La Palud-sur-Verdon** est considéré comme un « **village autonome** » qui génère davantage d'activités et de flux, en complémentarité du pôle proche de Castellane → **absorption de 50 % de la production de logements**
  - (2) **Allons, Clumanc, La Garde, La Mure- Argens, Moriez, Saint-Jacques et Senez** sont recensées comme des **communes « satellites »** dont le rôle urbain s'est affirmé et doit accompagner les pôles dans l'animation du territoire. **Rougon et Saint- Julien-du-Verdon** sont désignés comme des « **villages saisonniers** » où l'activité est présente mais essentiellement portée par le tourisme → **absorption de 35 % de la production de logements**
  - (1) **Angles, Blieux, Chaudon-Norante, Lambruisse, Saint-Lions et Tartonne** sont **des « foyers agricoles »** où l'urbanisation a été plus réduite et où les fonctions de production agricoles sont les plus affirmées → **absorption de 15 % de la production de logements**
- 

# Le projet démographique et foncier du PLUi analysé par le prisme du SRADDET

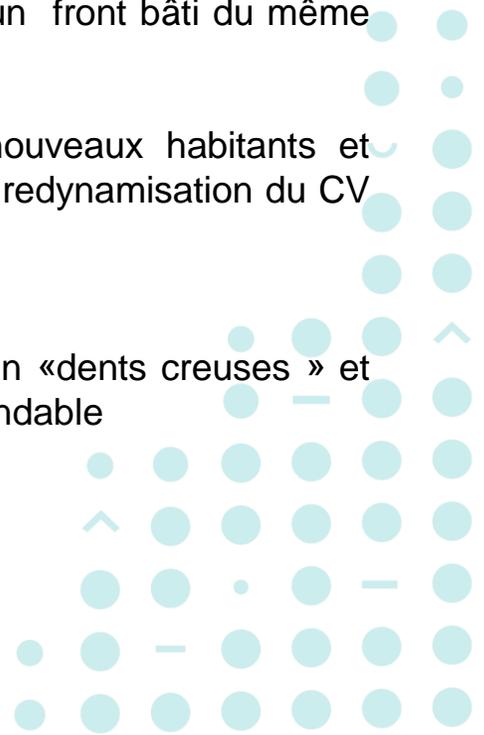
## AXE TRANSVERSAL

- Maintenir la mixité des fonctions (commerces, services, habitat, loisirs, etc.) dans les centres-bourgs.
-  Affirmer le rôle de pôle économiques, démographiques et d'équipements de Barrême, Castellane et Saint-André-les-Alpes.
-  Partager le rôle d'animation locale des pôles avec les communes « Satellites » et amplifier leurs relations (desserte, choix d'aménagements cohérents, continuité des réseaux, etc.)
-  communes « Foyers agricoles » et les pôles du territoire.
-  Amplifier les connexions entre les « Villages Saisonniers » et développer une gestion commune de leurs problématiques touristiques.
-  Préserver le cadre paysager et rural des communes « Foyers agricoles » en limitant les nouveaux développements urbains.





# Traduction réglementaire pour répondre aux objectifs dans les communes pôles

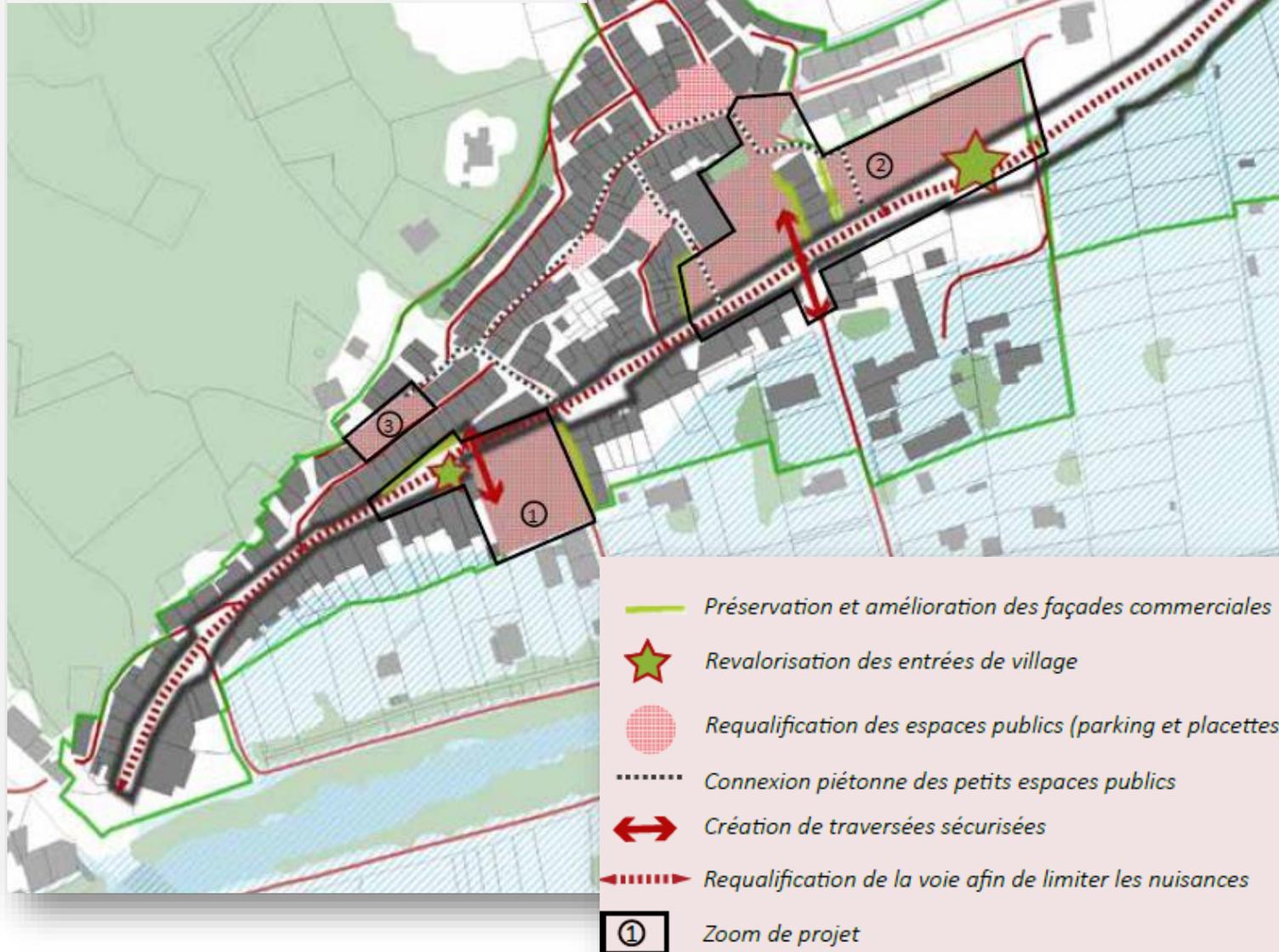
- \* Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles qui permettent d'affirmer l'armature territoriale et de conforter le rôle des 3 communes pôles :
    - **CASTELLANE** : commune touristique concernée par une opération centre-bourg (AMI) donc retranscription des enjeux et objectifs (renouvellement urbain, habitat abordable de qualité, création d'espaces publics et de rencontre, requalification des stationnements et circulations repensées globalement...) dans une OAP
    - **SAINT ANDRE LES ALPES** : une OAP en accroche urbaine (15 logements/ha) du cœur de village avec extension du secteur école → habitat individuel et groupé afin de créer un front bâti du même acabit que le linéaire du cœur de bourg
    - **BARREME** : deux OAP villageoises complémentaires pour accueillir de nouveaux habitants et restructurer les espaces publics en traitant les circulations en centre-village → redynamisation du CV par ce prisme.
  - \* OAP thématiques :
    - **OAP densification (zone Uca)** : optimiser et rationaliser le potentiel foncier en «dents creuses » et garantir l'intégration des nouvelles constructions dans un contexte de vallée inondable
    - **OAP commerce et économie**
- 

## OAP VILLAGEOISE BARREME

**Zone 1** : la place de la mairie

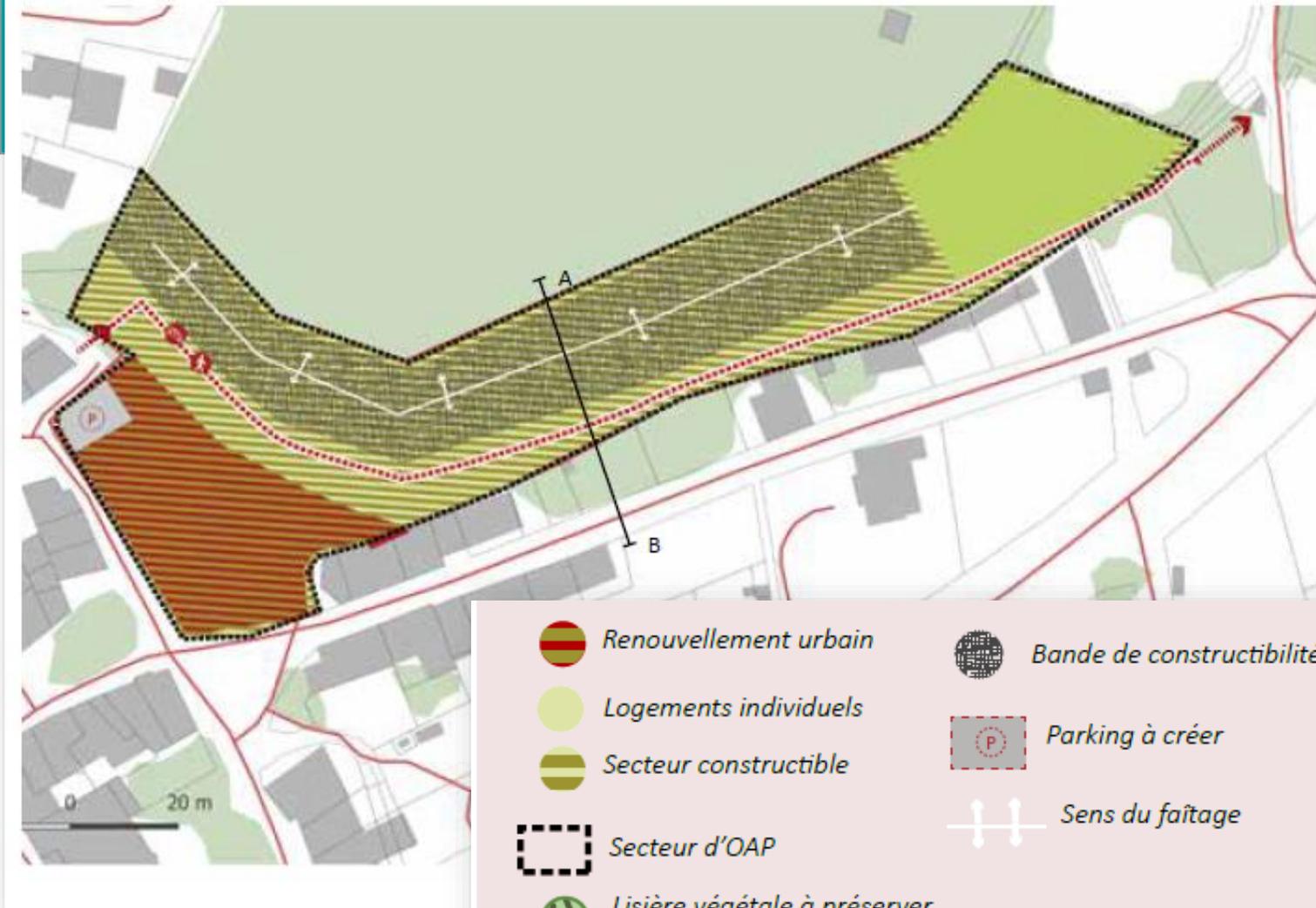
**Zone 2** : l'entrée de village est et les abords de l'église

**Zone 3** : les petits jardins



**Objectif** : repenser les espaces publics afin de sécuriser la place du piéton en centre village, d'optimiser les stationnements et requalifier les places et placettes pour améliorer le cadre de vie des habitants.

## OAP VILLAGEOISE BARREME



	Renouvellement urbain		Bande de constructibilité
	Logements individuels		Parking à créer
	Secteur constructible		Sens du faîtage
	Secteur d'OAP		Lisière végétale à préserver ou créer
	Espace public planté à créer		Accès mixte (routier et piéton)
	Voirie existante		

**Objectif** : 12 logements à créer dont 4 en renouvellement urbain. Secteur qui vient épouser la tâche urbaine villageoise existante avec création d'un front bâti dense et uniforme

# Le projet démographique et foncier du PLUi analysé par le prisme du SRADDET

> **SRADDET** : Règle N°LD2-Obj36a : **prioriser l'implantation des activités** commerciales, tertiaires et artisanales **au sein des centres-villes** et des centres de quartier, en évitant les implantations en périphérie



> **PLUi** : communes pôles (notamment Castellane et Saint-André-les-Alpes) accueilleront la plupart des activités commerciales et tertiaires. Le règlement encourage la poursuite de cette diversité (mixité usages en zones U) et appuie spécifiquement sur le maintien des activités commerciales dans les communes pôles où **des linéaires commerciaux (prescription graphique)** à préserver ont même été identifiés.



> **SRADDET** : Règle N°LD2-Obj47a : déterminer des objectifs chiffrés de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, à l'échelle [...] du PLU, **divisant au moins par 2 le rythme de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers** observé entre 2006 et 2014, période de référence du SRADDET, à l'horizon 2030, et **en cohérence avec le développement démographique du territoire.**



> **PLUi** : 28,8 hectares projetés à la consommation sur le territoire du Moyen Verdon d'ici à 2030 (soit 2,8 ha/an) soit une réduction de près de 40 % de consommation d'espace comparativement à la période précédente (50 % de cette surface dans les communes pôles)

# Le projet démographique et foncier du PLUi analysé par le prisme du SRADDET

> **SRADDET : Règle N°LD2-Obj47b** : Prioriser la mobilisation du foncier à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes et privilégier des extensions urbaines répondant aux critères suivants :

- > Implantation dans le prolongement de l'urbanisation existante ;
- > Diversité et compacité des formes urbaines
- > Qualité urbaine, architecturale et paysagère, avec une attention particulière pour les entrées de ville
- > Préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant servi à la désignation d'un site Natura 2000



> **PLUi** : l'objectif de création de logements d'ici à 2030 a été concentré à **47% au sein de l'enveloppe urbaine existante (dents creuses)** et plus de 50% de la production est ciblée dans les communes pôles et autonome. La quasi totalité des extensions prévues le sont en prolongement de l'urbanisation.

**Limites : la diversité des formes urbaines, la difficulté d'attirer développeurs et bailleurs**

# La prise en compte des enjeux propres à la ruralité

> **SRADDET** : **objectif 54** : La préservation du patrimoine vernaculaire, qu'il soit architectural ou paysager, en lien avec les objectifs du plan patrimoine portée par la Région, est un élément constitutif de la valorisation du modèle rural régional

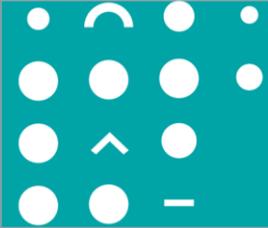


## > PLUi :

- **249 éléments du patrimoine bâti** (non protégé, petit patrimoine, murs et murets) préservé par prescription graphique (L. 151-19 du CU) → démolition soumise à demande d'autorisation
- **22 éléments du patrimoine paysager** recensés (L 151-23 du CU) → arbres remarquables ou îlot de respiration → toute intervention sur le sujet ou aménagement, modification du sol ou construction à moins de 5 mètres sera soumise à déclaration préalable.
- **Zones agricoles avec un intérêt paysager** ou agronomique, situées à proximité des villages ont été classées en zone agricole protégé → aucune construction n'est possible
- **29 changements de destination** (bâti intéressant sans problème lié aux réseaux)



La zone Ap de La Palud sur Verdon



# La prise en compte des enjeux propres à la ruralité

## \* Charte du PNRV et PLUi :

- Opération grand site des Gorges du Verdon → une OAP thématique dans le PLUi
- Prise en compte par anticipation du nouvel inventaire des zones humides
- le PLUi recommande l'utilisation de lampes dont la température de couleur est inférieure à 2400K en lisière A ou N et une orientation des lumière vers le sol, afin de limiter l'impact sur la biodiversité, en cohérence avec l'objectif de trame noire du PNRV

## \* Tourisme :

- PADD prévoit de limiter le développement des campings et favoriser leur intégration paysagère : **aucun nouveau camping**
- **une Unité Touristique Nouvelle** (UTN) pour de l'habitat insolite sur la commune de Castellane (diversification de l'offre)
- **camping à la ferme** entériné dans le règlement du PLUi
- objectif **d'augmenter l'offre sur le secteur Nord du territoire respecté** (Senez et Angles)

- \* Risques : zonage élaboré par le prisme des contraintes liées aux risques naturels parfois sans aucune condition réglementaire (ex : connaissance du gypse à St Julien du Verdon)

# La prise des enjeux propres à la ruralité

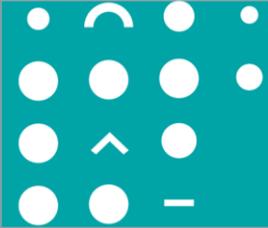
## \*Agriculture et pastoralisme (axe 4 du PADD) :

- **Identification d'une zone agricole pâturée (zone Ab, 30 % du territoire)** → identifier les secteurs d'activité pastorales pour mieux les réinvestir
- **Objectif de créer une distance « tampon » entre les parcelles agricoles exploitées et les habitations** pour permettre le passage des engins agricoles et des troupeaux → des haies à préserver ou à planter sont inscrites en limite de parcelle afin de créer une zone tampon entre espace agricole et habitat.
- **L'OAP thématique «Agriculture»** fixe des objectifs d'intégration paysagère et architecturales des constructions.



Alternance de haies pour éviter la création d'un «mur végétal» compact»

Façade et couverture de couleur sombre pour une visibilité atténuée.



# Un premier exercice en commun qui met en évidence des pistes de travail à améliorer



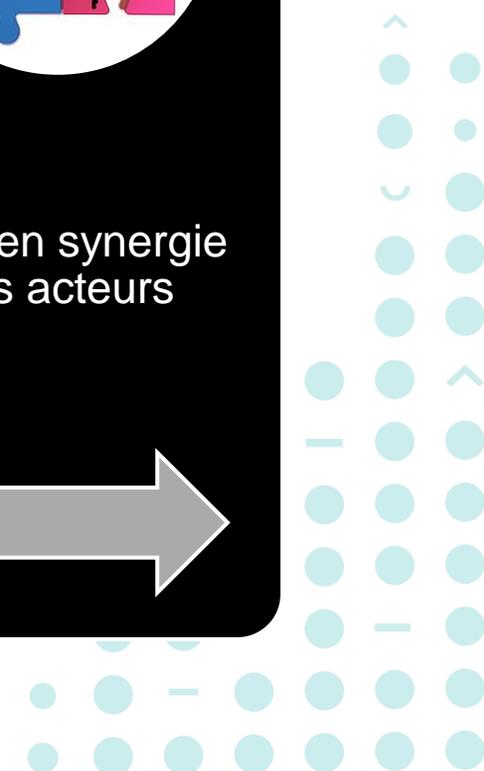
Gouvernance



Contraintes  
réglementaires et  
dispositions  
environnementales



Mise en synergie  
des acteurs



**Merci de votre attention**

❑ Etat des lieux :

- Démarches de planification en cours
- Données clés sur la démographie, le foncier et le logement

Renforcer un modèle de développement rural exemplaire

- Données de cadrage

❑ Echanges

❑ Présentation du PLUi Moyen-Verdon

❑ Présentation du PNR du Mont-Ventoux

❑ Echanges



## Parc naturel régional du Mont-Ventoux

- Mme Jacqueline BOUYAC

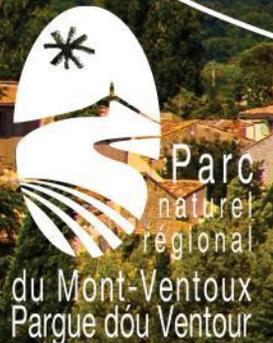
Présidente du Parc naturel régional du Mont-Ventoux

- Monsieur Christian ROECK

Chargé de mission Aménagements et Paysage

Renforcer un modèle de  
développement rural régional  
exemplaire à l'échelle nationale ;  
un exemple de démarche  
territoriale, le PNR du Mont-  
Ventoux

SRADDET / Instance territoriale de dialogue Espace Alpin le 5 février 2021



## Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux

- Un label, un projet, une gouvernance
- La Charte et le Plan de Parc
- Une mise en œuvre collective du projet
- Le SRDADDET et la Charte de Parc

## Quelques exemples de coopération et de partenariat

- Une planification partagée
- Une ingénierie à mutualiser
- Des projets mis en œuvre



# Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux

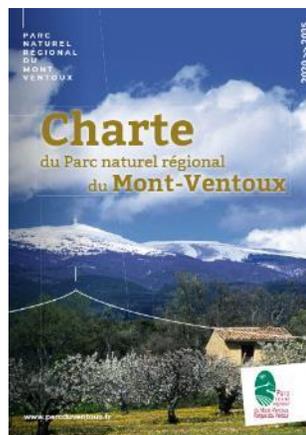
## Un label

- Un territoire aux patrimoines naturels, culturels, humains et paysagers reconnus
- Un territoire aux patrimoines fragilisés
- Un projet de développement adapté à la sauvegarde des patrimoines

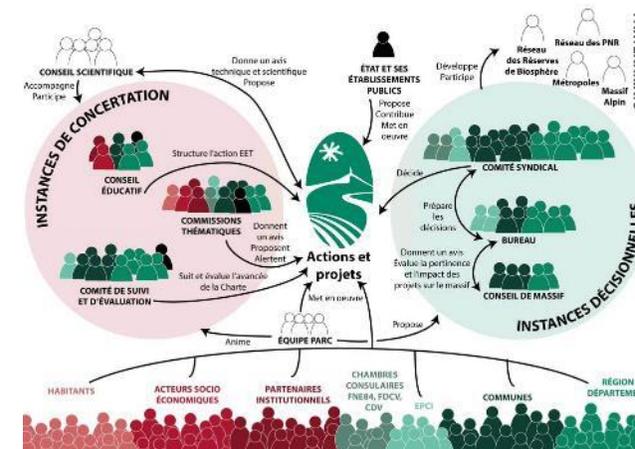


## Un projet

- Une concertation très large
- Une Charte
- Un plan de Parc



## Une gouvernance



# Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux

## Ambition Cadre

POUR UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ

### ORIENTATION 1

#### ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACTION COLLECTIVE

- **Mesure 1.** Développer les liens et les partenariats
- **Mesure 2.** Introduire une gouvernance innovante
- **Mesure 3.** Faire des habitants des acteurs du territoire

### ORIENTATION 2

#### FAVORISER L'APPROPRIATION DES ENJEUX DU TERRITOIRE

- **Mesure 4.** Agir pour la jeunesse
- **Mesure 5.** Partager la connaissance, vivre ensemble

### ORIENTATION 3

#### MUTUALISER, COOPÉRER, INNOVER

- **Mesure 6.** Être solidaire, s'ouvrir aux autres territoires
- **Mesure 7.** Renforcer le rôle de laboratoire à ciel ouvert du Mont-Ventoux



Mesure phare dont la mise en œuvre est fondamentale pour la réalisation de la Charte

## Ambition 1

POUR PROTÉGER ET RÉVÉLER NOS PATRIMOINES

### ORIENTATION 4

#### FAIRE DE LA PRÉSERVATION DES PATRIMOINES NATURELS UN ENJEU COLLECTIF

- **Mesure 8.** Organiser, mutualiser et enrichir la connaissance de la biodiversité
- **Mesure 9.** Protéger et gérer les espaces naturels remarquables
- **Mesure 10.** Préserver les espèces et les milieux emblématiques
- **Mesure 11.** Préserver les continuités écologiques et encourager les pratiques favorables à la biodiversité

### ORIENTATION 5

#### SE RÉCONCILLIER AVEC LES SITES DE NATURE

- **Mesure 12.** Restaurer et apaiser les sites naturels
- **Mesure 13.** Maîtriser les loisirs motorisés dans les espaces naturels

### ORIENTATION 6

#### S'ENGAGER DANS UNE GESTION DURABLE ET CONCERTÉE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

- **Mesure 14.** Assurer une gestion quantitative et qualitative rigoureuse de la ressource en eau
- **Mesure 15.** Renforcer la gestion des cours d'eau et la préservation des zones humides

### ORIENTATION 7

#### RÉVÉLER LES PATRIMOINES CULTURELS MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS, FAIRE VIVRE LA CULTURE

- **Mesure 16.** Améliorer la connaissance des patrimoines
- **Mesure 17.** Renforcer les efforts de protection, de réhabilitation et de conservation
- **Mesure 18.** Faire vivre et partager les patrimoines

## Ambition 2

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE QUI VALORISE NOS RESSOURCES LOCALES

### ORIENTATION 8

#### FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE UN MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

- **Mesure 19.** Renforcer prioritairement la sobriété et l'efficacité énergétique du territoire
- **Mesure 20.** Encourager le développement des énergies renouvelables
- **Mesure 21.** Optimiser la gestion des déchets et développer l'économie circulaire
- **Mesure 22.** Faire du Ventoux un site pilote face aux changements climatiques

### ORIENTATION 9

#### SOUTENIR ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

- **Mesure 23.** Préserver et restaurer les espaces agricoles
- **Mesure 24.** Agir pour un pastoralisme dynamique, garant des services écologiques
- **Mesure 25.** Promouvoir les filières agricoles et encourager les démarches de qualité environnementale et paysagère
- **Mesure 26.** Impulser un Projet Alimentaire Territorial « Mont-Ventoux »

### ORIENTATION 10

#### FAIRE ÉMERGER, CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR UNE DESTINATION ECOTOURISTIQUE « MONT-VENTOUX »

- **Mesure 27.** S'engager collectivement dans la mise en œuvre d'un tourisme écoresponsable
- **Mesure 28.** Accompagner le développement d'une offre valorisant la nature, les paysages, la culture et les savoir-faire agricoles
- **Mesure 29.** Développer une offre d'Activités de Pleine Nature fondée sur le respect des usages locaux et de la biodiversité
- **Mesure 30.** Poursuivre l'organisation de l'offre touristique liée au vélo

### ORIENTATION 11

#### STRUCTURER ET VALORISER UNE ÉCONOMIE FORESTIÈRE DURABLE, MULTIFONCTIONNELLE ET RESPECTUEUSE DES SERVICES ÉCOLOGIQUES

- **Mesure 31.** Renforcer la gestion durable et multifonctionnelle des espaces forestiers
- **Mesure 32.** Assurer une mobilisation durable des ressources forestières
- **Mesure 33.** Maintenir et valoriser les pratiques cynégétiques durables

## Ambition 3

POUR PRÉSERVER ET PRÉPARER NOS PAYSAGES DE DEMAIN

### ORIENTATION 12

#### ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN EN RESPECTANT LES FONDEMENTS DE L'IDENTITÉ RURALE DES VILLAGES DU VENTOUX

- **Mesure 34.** Préserver les structures paysagères qui révèlent la qualité des villages du Ventoux
- **Mesure 35.** Favoriser un développement urbain et économique maîtrisé et ancré au territoire
- **Mesure 36.** Encourager la mise en œuvre de projets urbains adaptés à leur contexte
- **Mesure 37.** Réparer les espaces dégradés

### ORIENTATION 13

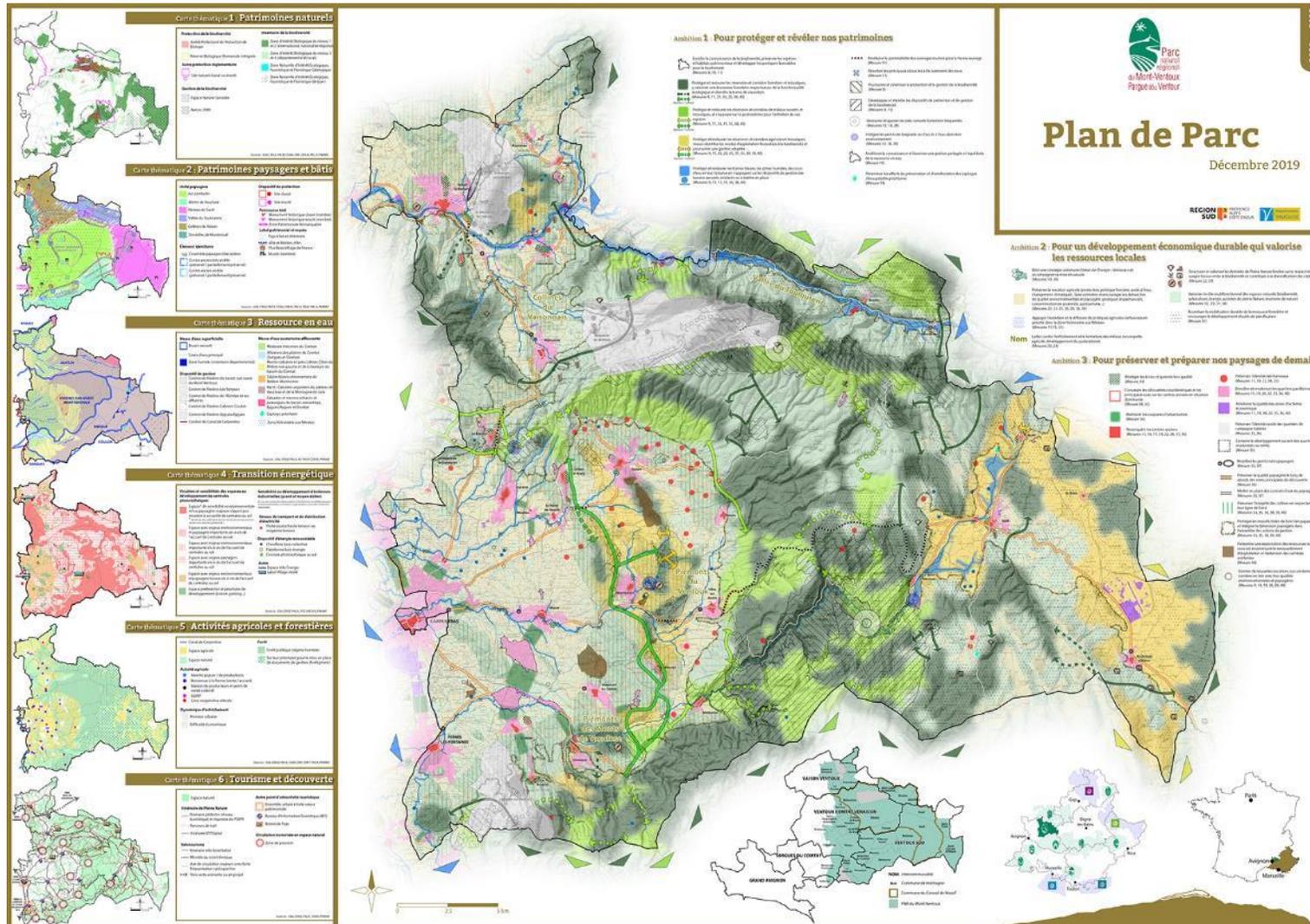
#### PRÉSERVER ET RÉVÉLER LES RICHESSES ET LA SYMBIOSE DES PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS DANS LEUR DIVERSITÉ

- **Mesure 38.** Protéger les espaces cultivés et les toiles de fond naturelles du paysage
- **Mesure 39.** Maintenir des paysages agricoles et naturels vivants et de qualité
- **Mesure 40.** Adapter le développement et l'évolution des équipements industriels et techniques aux richesses du territoire

- 4 ambitions
- 13 orientations
- 40 mesures dont 20 mesures phares

## La Charte

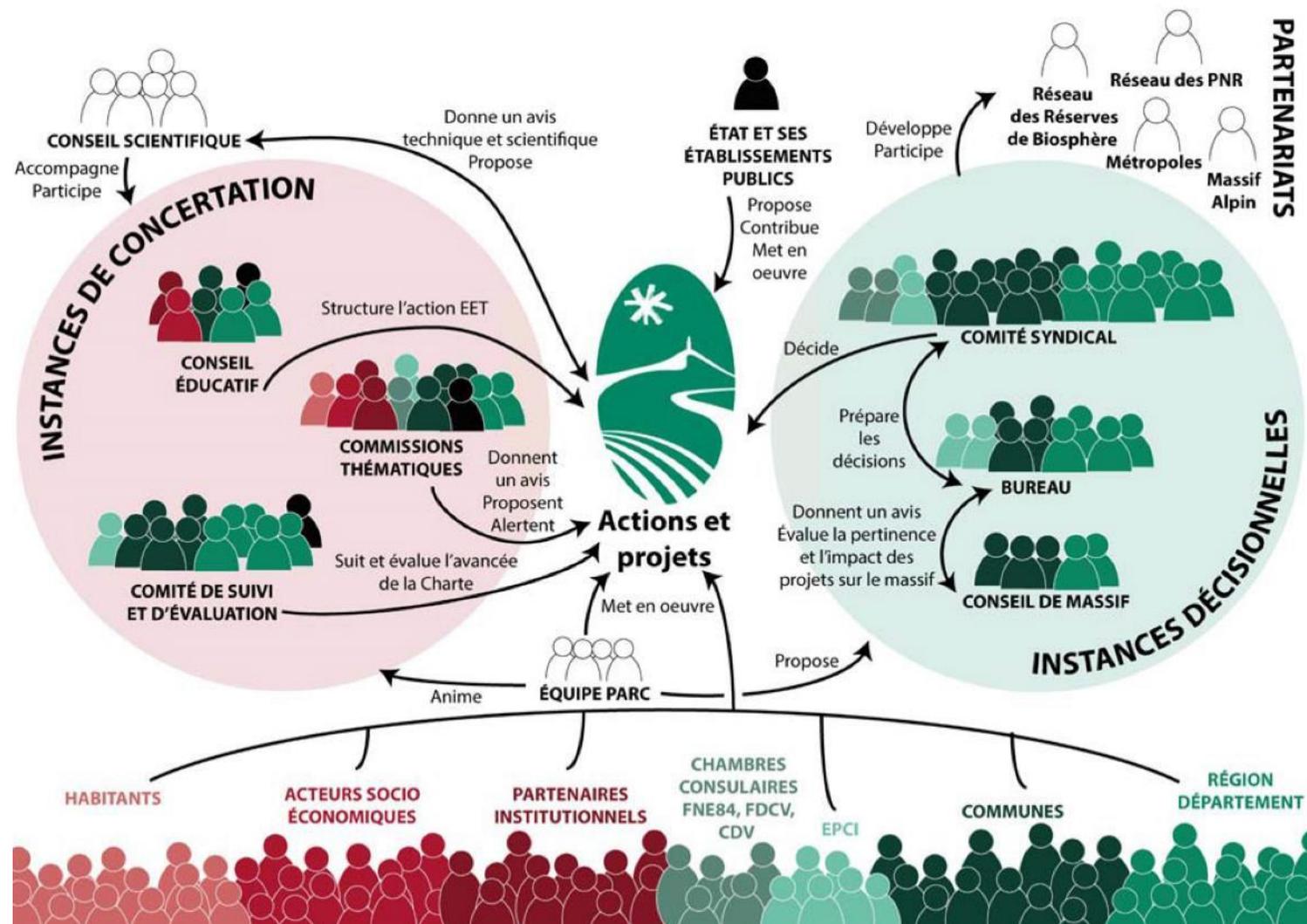
# Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux



## Le Plan de Parc

- Document graphique traduisant spatialement la Charte
- Élaboré à partir d'un inventaire des patrimoines
- indique par un zonage adapté les différentes vocations du territoire

# Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux



## Une mise en œuvre collective

- Une structure d'animation : le Parc
- Un projet mis en œuvre collectivement
- Une stratégie collective permettant de flécher des financements

# Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux

## ... et le SRADET

- Une prise en compte des objectifs et règles du SRADET dans la Charte (ceux à portée prescriptive et les autres)
- Des dispositions et mesures précisant les règles et objectifs du SRADET sur le territoire
- Des dispositions pertinentes de la Charte transposables dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU(i))
- Des dispositions et mesures traduisant des actions à mettre en œuvre
- Une mise en œuvre collective : le Syndicat Mixte de Parc, mais aussi la Région Sud, le Département de Vaucluse, les services de l'État, les EPCI et communes qui participent tous à la mise en œuvre de la Charte
- Une stratégie collective claire permettant de flécher des financements

# Quelques exemples de coopération et de partenariat

## Une planification territoriale partagée

L'occupation du sol à grande échelle

La trame verte et bleue Ventoux

### Le Plan paysage Ventoux

- Travaux communs entre le Parc et 2 SCOTs (57 communes)
- Une association des territoires limitrophes pour une cohérence inter-territoire
- Une mutualisation de l'ingénierie et des moyens financiers
- Une anticipation de la compatibilité entre Charte et SCOT
- Des réunions de validation Interbureau à chaque étape clé
- Une mise en œuvre cohérente sur le territoire de nombreux objectifs et règles du SRADDET dans les documents de planification locaux

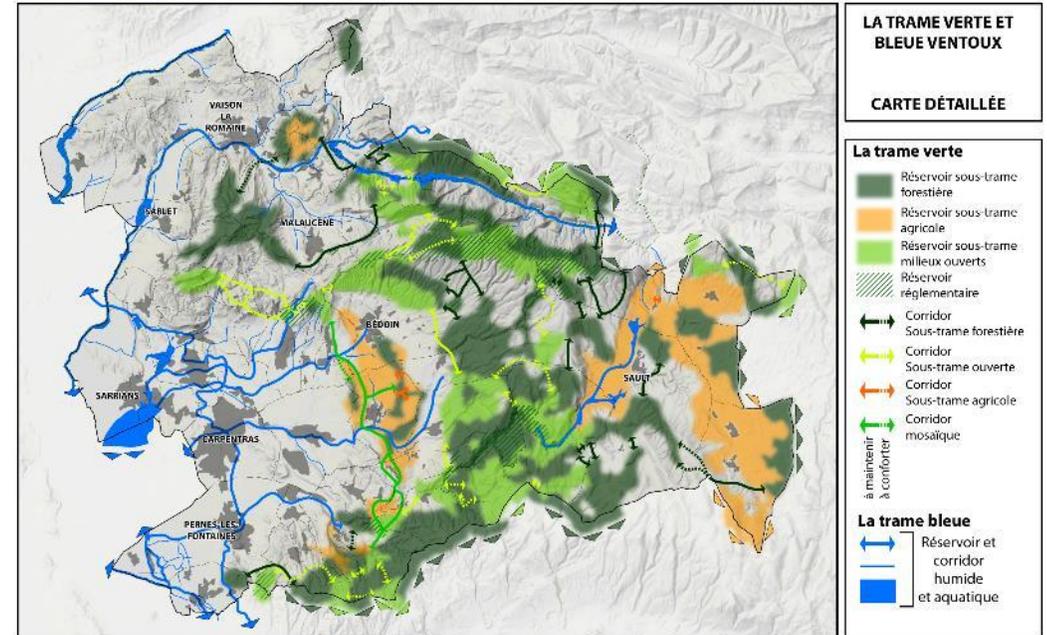


# Quelques exemples de coopération et de partenariat

## Une planification territoriale partagée

### Zoom sur la trame verte et bleue Ventoux

- Une définition commune des réservoirs et corridors
- Une association étroite du monde agricole
- Un kit à destination des communes pour une déclinaison dans les PLU
- Une stratégie de préservation / restauration / remise en état inscrite dans la Charte
- Réponse aux objectifs 13 / 15 / 16 / 48 / 50 / 51 du SRADDET



**COMMENT A ÉTÉ DÉFINIE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE VENTOUX ?**

La trame verte et bleue est définie à l'échelle communale, puis à l'échelle régionale. Elle est basée sur une cartographie des milieux naturels et agricoles, et sur une concertation avec les acteurs du territoire.

- 1. Synthèse des données existantes**
- 2. Définition des sous-trames écologiques**
- 3. Choix de sa exposition d'atlas**
- 4. Définition de la qualité des milieux**
- 5. Définition des réservoirs de biodiversité théoriques**
- 6. Définition des réservoirs de biodiversité à statut**
- 7. Définition des corridors écologiques**
- 8. La qualification des corridors**
- 9. La représentation cartographique**

**Tout au long de la démarche : concertation avec les acteurs de terrain**

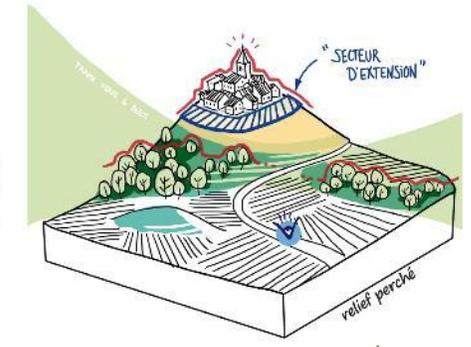
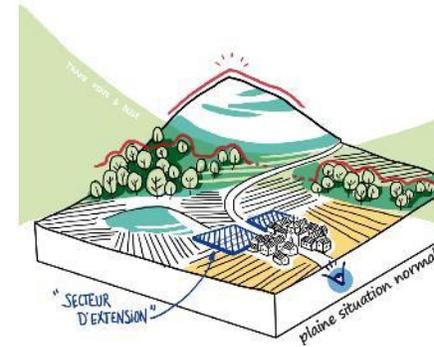
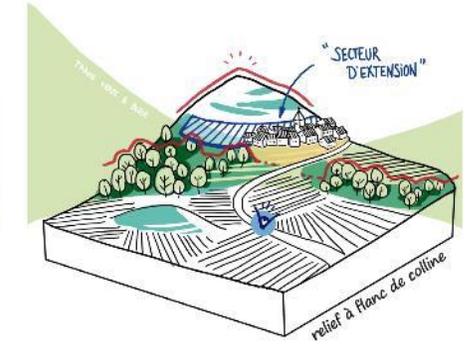
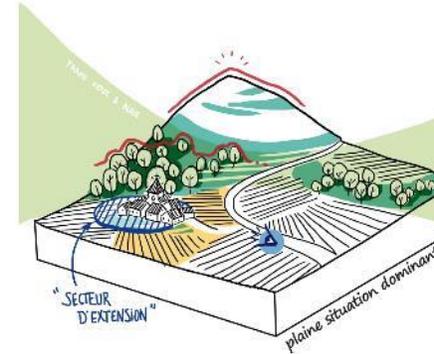
Le processus de définition de la trame verte et bleue est un processus itératif et participatif. Il implique les communes, les associations, les agriculteurs, les élus locaux et les experts. La concertation permet d'ajuster la cartographie et de définir des mesures de préservation et de restauration adaptées au territoire.

# Quelques exemples de coopération et de partenariat

## Une planification territoriale partagée

### Zoom sur le plan paysage Ventoux

- Un document stratégique et d'actions pour faire évoluer les paysages dans le respect de leur identité
- Des objectifs de qualité paysagères intégrés aux documents de planification
- Des actions concrètes pour mettre la qualité du cadre de vie au cœur des politiques publiques
- Réponse aux objectifs 11 / 16 / 17 / 18 / 19 / 32 / 33 / 34 / 35 / 36 / 37 / 47 / 48 / 49 / 54 du SRADDET



# Quelques exemples de coopération et de partenariat

## Une ingénierie territoriale à mutualiser

Pour un développement rural conciliant authenticité, qualité de vie et adaptation au changement climatique

- Une bonne couverture territoriale en documents d'urbanisme
- Une planification qualitative
- Mais de nombreuses difficultés pour faire sortir des projets de développement villageois de qualité
- Une ambition : connaître les formes villageoises d'hier pour mieux inventer celles de demain
- Un travail partenarial Parc du Ventoux / Parc du Luberon / Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse / CAUE de Vaucluse
- Une volonté : créer une ingénierie mutualisée pour des projets de qualité
- Réponse aux objectifs 11 / 36 / 37 / 47 du SRADDET



# Quelques exemples de coopération et de partenariat

## Des actions opérationnelles

La réhabilitation du sommet du mont Ventoux

Le Lac des Salettes à Mormoiron

La valorisation environnementale des gorges du toulourenc

La mise en paysage des gorges de la Nesque

- Des projets inscrits dans la stratégie territoriale
- Des projets partenariaux
- Des stratégies de programmes financiers s'appuyant sur la Charte (Leader / Espace valléen / CRET...)
- Des ambitions plus fortes pour les projets
- Réponse aux objectifs 11 / 57 du SRADDET

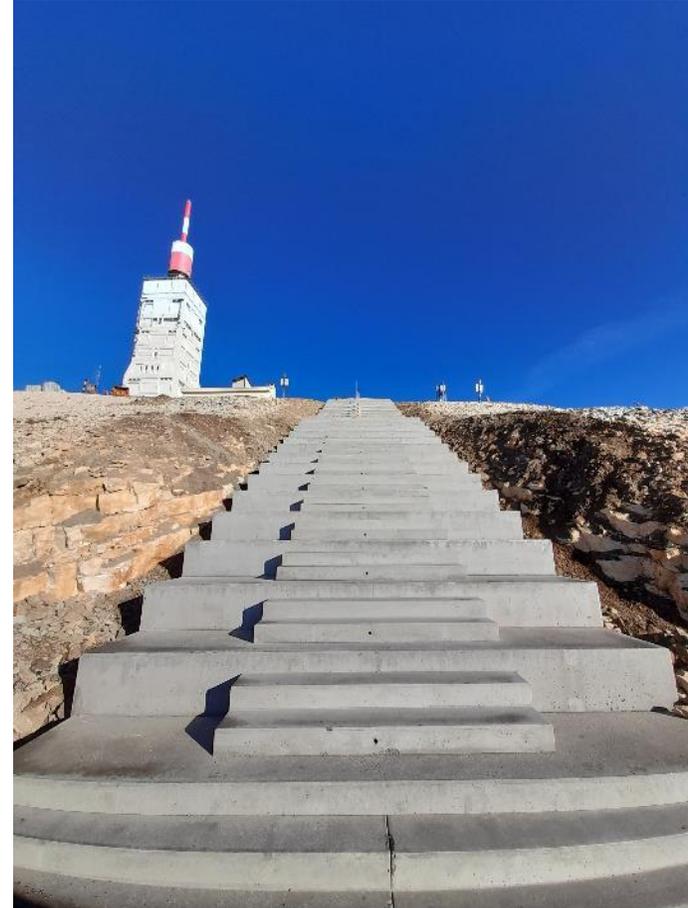


# Quelques exemples de coopération et de partenariat

## Des actions opérationnelles

### Zoom sur la réhabilitation du sommet du mont Ventoux

- Etudes : PNR et CD84
- Travaux : CD84
- Coût 3 500 000 €
- Redonner au sommet sa dignité paysagère et environnemental
- Livraison : été 2021



# Quelques exemples de coopération et de partenariat

## Des actions opérationnelles

### Zoom le lac des Salettes à Mormoiron

- Un site de baignade très apprécié mais non adapté au regard de la fréquentation
- Un projet d'aménagement porté par la commune
- Un accompagnement du PNR pour la mise en place du projet
- Un classement du site en Espace Naturel Sensible pour une gestion adaptée
- Coût : 600 000 €
- Stationnements repensés, nouveaux accès, espaces naturels retrouvés et cohérence d'aménagement d'ensemble sont au programme de la reconquête du lac



**Merci pour votre  
attention**



# Temps d'échange



**Roger DIDIER**  
Conseiller Régional,  
Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire et au logement

Merci pour votre attention

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

